

RAPPORT
N° 2012/O2/180

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**HABILITATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER
LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL
ET PATRIMONIAL ENTRE LA COLLECTIVITE
TERRITORIALE DE CORSE ET LA VILLE DE BASTIA
POUR LA PERIODE 2012-2014**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Convention de développement culturel et patrimonial de la Ville de Bastia pour la période 2012-2014

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur l'adoption du projet de convention de développement culturel et patrimonial de la Ville de Bastia.

De son passé de capitale de l'île à la période génoise, la Ville de Bastia a hérité d'un patrimoine remarquable jouissant d'une renommée nationale et internationale. Le travail mené depuis plusieurs années par la municipalité autour de son Patrimoine lui permet depuis bientôt près de 12 ans d'être membre du réseau du label national des *Villes d'Art et d'Histoire*.

La Ville de Bastia est également engagée dans une réflexion autour des notions de patrimoine vivant, de patrimoine pour et par tous, les centres de rencontre et lieux de culture partagée et intégrée, et à ce titre, a intégré en 2007, *l'Alliance des Villes Européennes de la Culture (AVEC)*.

Pour pouvoir capitaliser les fruits de ses efforts, poursuivre et atteindre tous ces objectifs, la ville de Bastia a besoin à ses côtés de l'engagement significatif et durable de la Collectivité Territoriale de Corse. En accompagnant ce programme de développement culturel et patrimonial, la Collectivité Territoriale de Corse donne sa pleine dimension à sa compétence spécifique que lui a attribuée la loi du 22 janvier 2002 dans le domaine culturel et patrimonial.

Cette convention d'une durée de trois ans (2012-2014) mettant en cohérence les politiques culturelles et patrimoniales de la Ville de Bastia et de la CTC dans les domaines de la culture et du patrimoine a pour objectif d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre culturelle de spectacle vivant, de conforter le réseau de lecture publique, d'assurer la conservation et la valorisation du patrimoine bastiais et de donner au Musée de Bastia les moyens de son développement.

I. Le spectacle vivant

Le projet de convention qui vous est présenté porte, s'agissant du spectacle vivant, sur le programme d'activités du Théâtre municipal de Bastia, les actions de médiation culturelle et la préfiguration du prochain centre culturel des Quartiers Sud.

La particularité de cette partie tient en la concomitance du développement du projet de Scène Nationale de Corse.

a. le contexte de la création de la scène nationale

La feuille de route pour l'action culturelle de la CTC présentée en Assemblée de Corse le 7 octobre 2011 annonçait le lancement d'une mission-action auprès des acteurs culturels concernant la possibilité de faire émerger une « Scène nationale » pour la Corse dans le cadre des 69 scènes nationales existant aujourd'hui en France. La ville de Bastia s'est trouvée être un acteur particulièrement dynamique dans la constitution de ce projet. Avec son accord et celui du Ministère de la Culture, une étude réalisée par M. Philippe Bachman, actuellement directeur de la Scène nationale de Chalon en Champagne, a été conduite tout au long de l'année 2012 afin de définir les premiers contours du futur équipement.

Les conclusions de cette étude feront l'objet d'un rapport spécifique qui vous sera transmis très prochainement. Néanmoins, il est évident que le Théâtre municipal de Bastia, ne serait-ce que de part la taille de son équipement, constituera l'épine dorsale du projet. Ainsi, une préfiguration de cet équipement peut être envisagée courant 2013. Le conventionnement de la partie spectacle vivant doit être apprécié dans ce contexte ; en fonction de l'avancement du projet « Scène nationale de Corse » ; la Ville de Bastia devra redéfinir ses missions et ses actions notamment en ce qui concerne son intervention dans les domaines du spectacle vivant et de la médiation culturelle.

b. le projet de développement de spectacle vivant

Le projet culturel de la Ville de Bastia en matière de spectacle vivant s'articule autour de son principal outil, le théâtre municipal (830 places), et de ses équipements connexes (espace Sant'Angelo, 82 places, salle polyvalente de Lupino, 200 places) et à venir (espace culturel des quartiers Sud, 300/500 places). Le secteur associatif et le Conservatoire de musique et de danse Henri Tomasi (géré par un syndicat mixte associant la Ville de Bastia, la Ville d'Ajaccio et la CTC) sont également pris en compte.

L'ambition est de structurer l'action de la ville autour des trois axes :

- le soutien à la création de spectacle et à leur diffusion avec notamment un rôle important d'accompagnement des équipes artistiques insulaires ;
- la mise en place d'actions de médiation culturelle afin de favoriser le lien entre les œuvres et le public ;
- le soutien à la formation artistique et culturelle.

L'objectif est de permettre à la Ville de Bastia de créer une synergie autour de ces trois axes dans le but de trouver une dynamique commune entre les différents acteurs culturels de la ville afin d'améliorer leur rayonnement et leur impact auprès du public. Ceci nécessite un important travail de médiation par la mise en place d'actions communes ainsi qu'un volume plus important de coproductions.

Bastia compte en effet, en dehors des équipements municipaux proprement dit, parmi les plus importantes structures culturelles de l'île en matière de spectacle vivant : les Musicales de Bastia et les Rencontres musicales de Méditerranée font partie des plus grosses manifestations culturelles hors saison

estivale, la compagnie de danse contemporaine Art Mouv' ainsi que la compagnie Théâtre Alibi sont largement diffusées sur la ville, en région et également au sein des centres nationaux de diffusion (scènes nationales, centre chorégraphiques nationaux, centre dramatiques nationaux), le festival E Teatrale constitue une vitrine majeure pour la création dramatique insulaire, la compagnie Unita teatrale mène un travail régulier de création de spectacles en langue corse et le théâtre municipal héberge dans ses annexes deux des plus grosses structures d'enseignement artistique de l'île (le centre culturel Una Volta et l'antenne bastiaise du Conservatoire de musique et de danse de Corse) qui totalisent à elles deux plus de 1 200 enfants en formation.

Dans ces conditions, le rôle du Théâtre ainsi que celui des autres équipements municipaux, gagnent à être repensés afin qu'ils deviennent des outils réellement structurants sur le territoire, en lien avec les autres structures et au service de tous.

c. La programmation financière

Section de fonctionnement (TTC)

En 2011, le budget annuel du Théâtre municipal de Bastia s'établissait aux alentours de 1,2 M€ dont 760 000 € de frais de structure et 440 000 € de crédits dédiés aux actions (achat de spectacles, coproductions etc...).

Seul le budget dévolu aux actions est pris en compte dans ce projet de convention, étant entendu que les frais de structure sont entièrement à la charge de la commune. L'objectif pour 2012 est de faire passer ce budget de 440 000 € à 618 500 €. Ceci représente une augmentation de 178 500 €, soit 40 % par rapport au budget 2011 (frais de structure exclus). Sur cette augmentation, 63 000 € seront consacrés à la médiation culturelle et 5 000 € à la préfiguration du centre culturel des quartiers sud. Afin de conforter cette dynamique de développement, il est prévu d'abonder ce budget pour 2013 de 44 000 € et pour 2014 de 71 000 €.

Le soutien annuel de la CTC passerait quant à lui, de 140 000 € en 2011 à 371 100 € en 2012, 392 700 € en 2013 et 408 300 € en 2014, pour un total de **1 172 100 €** sur trois ans. Ceci représente un taux d'intervention à hauteur de 60 % de la dépense subventionnable, un taux inférieur à celui prévu par l'actuel règlement d'aide au programme d'animation des centres culturels (80 % maximum pour les établissements en régie).

Ce soutien s'ajoute aux aides apportées par la CTC aux structures culturelles bastiaises (associations et conservatoire) qui peut être évalué, pour 2011, à 2,8 M€. Ce financement suit lui aussi une tendance à la progression puisqu'il a augmenté d'environ 7,6 % par rapport à 2010.

Section d'investissement (HT)

Les établissements bastiais souffrent de leur vétusté, tant sur le plan de leur structure que sur celui de leur équipements techniques et scéniques. Toutefois, une réhabilitation de fonds n'est pour l'instant pas envisageable. Il faut attendre les conclusions de l'étude en cours sur la création d'une scène nationale, qui, à n'en pas douter, pointera un certain nombre de besoins en investissement. Une fois ce travail

achevé, une étude technique plus précise sera probablement nécessaire. Sont ainsi inscrits 30 000 € en 2014 pour la réaliser.

Aussi, dans la période transitoire qui s'ouvre, il est proposé de procéder à des aménagements mineurs : acquisition de matériel scénique et d'équipements (projecteur numérique pour le théâtre notamment, équipements nouveaux pour l'espace culturel des quartiers sud en 2014). La seule opération d'envergure concerne le théâtre Sant'Angelo qui nécessite une réfection de sa scène, aujourd'hui inadaptée à la production de spectacles, même amateurs, ainsi que le réaménagement de son espace accueil et des loges (200 000 € sont prévus en 2014 à cet effet).

Le coût total de ces opérations sur trois ans s'élève à 930 000 €. Le taux d'intervention de la CTC respecterait le taux maximum prévu par le règlement d'aide à l'aménagement des lieux de spectacles, soit 50 %, pour un montant total de **465 000 €**.

II. La lecture publique

La Ville de Bastia s'appuie sur un réseau de bibliothèques réparties dans des quartiers géographiquement complémentaires. La bibliothèque centrale assure un rôle technique et de conservation dans le sillage de la bibliothèque patrimoniale. Les deux bibliothèques annexes développent chacune leur particularité en lien avec les publics de leur quartier (Toga, Lupino). L'annexe actuelle de Lupino avec ses 100 m² sera absorbée par la future médiathèque dont les travaux programmés se terminent à l'automne 2014. Le nouvel outil de 800 m² permettra d'offrir un choix documentaire et culturel en phase avec les attentes du public en provenance de ces quartiers et au-delà.

a. Le projet de la Ville de Bastia pour 2012-2014.

Il s'agit, dans le cadre de la présente convention, de renforcer ce réseau et d'amplifier les actions permettant d'élargir les publics. L'objectif est triple :

- offrir un meilleur service public par une diversification de l'offre : la complémentarité des équipements doit être renforcée en approfondissant les particularités de chaque collection dans le cadre de l'élaboration d'une charte documentaire et par le développement d'animations spécifiques
- optimiser les moyens en regroupant certaines fonctions dans la bibliothèque centrale (gestion, fonctions bibliothéconomiques etc...)
- améliorer la fréquentation des bibliothèques en nombre de lecteurs actifs, de documents prêtés, de satisfaction des usagers.

b. La programmation financière

Section de fonctionnement (TTC)

Des études doivent être menées pour trouver les meilleures synergies à développer au niveau du réseau ainsi que les solutions informatiques ou logistiques adéquates ; 20 000 € de crédits d'études de fonctionnement sont donc programmés pour la période 2012-2014.

Toutefois, le renforcement de l'identité de chaque bibliothèque annexe nécessite dès aujourd'hui l'élargissement de leur collection. Le coût des acquisitions est estimé à 330 000 € pour les années 2012-2014.

Enfin, le développement de l'attractivité des bibliothèques nécessite un programme d'animations amplifié : conférences, rencontres, spectacles etc... 30 000 € de crédits sont prévus sur la période 2012-2014 pour financer ce volant d'actions culturelles.

Le montant total de la participation financière de la CTC s'élèverait à **118 000 €** pour 3 ans. Le taux d'intervention de la CTC prévu dans ce projet de convention (30 % pour l'action culturelle et l'acquisition des ouvrages, 50 % pour les études) respecte le taux maximum prévu par le règlement d'aide à l'équipement des bibliothèques et médiathèques (50 %).

Section d'investissement (HT)

En prévision de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque annexe de Lupino, un programme de création d'un nouveau fonds documentaire est prévu dès 2013. Il devrait nécessiter 150 000 € de crédits en 2013 et à nouveau 150 000 € de crédits en 2014. La participation de la CTC à la constitution de ce nouveau fonds s'élèverait à 150 000 €.

Par ailleurs, les bibliothèques ont besoin d'être modernisées : matériel informatique, tablettes numériques etc... Sont prévus 40 000 € à cet effet pour un financement CTC s'élevant à 20 000 € (opération prévue en 2013).

Enfin, la bibliothèque nécessite quelques aménagements notamment en direction du jeune public (création d'un espace jeunesse); sont programmés 25 000 € à cet effet pour un financement CTC à hauteur de 12 500 € (opération prévue en 2013).

Le montant total de la participation financière de la CTC à ces opérations s'élèverait donc à **182 500 €** sur trois ans. Là encore, pour chacune de ces opérations, le taux d'intervention de la CTC prévu respecte le taux maximum prévu par le règlement d'aide à l'équipement des bibliothèques et médiathèques (50 %).

III. Conservation et valorisation du patrimoine

a. Le projet de développement patrimonial

Dans le domaine du Patrimoine, la Ville de Bastia a ces dernières années engagé un important programme de restauration, de réhabilitation et de modernisation de ses structures qui s'est traduit par une série de grands travaux soutenus par la CTC.

L'objet de la présente convention est de contribuer d'une part, à la conservation, à la restauration et à la valorisation des édifices et objets d'art d'intérêt régional appartenant à la commune et d'améliorer la qualité des études, des actions de sensibilisation et de diffusion de ce patrimoine.

S'agissant du Musée de Bastia rouvert au public en 2010, - installé dans l'ancien palais des gouverneurs génois, un des plus beaux fleurons du patrimoine architectural de la cité - il constitue un atout majeur de valorisation touristique et culturelle pour les professionnels insulaires du monde des arts, du tourisme et de l'enseignement. Cette convention est destinée à accompagner le Musée de Bastia dans cette phase de réouverture et contribuer à son rayonnement par un soutien régulier à l'organisation de ses expositions temporaires et des manifestations liées (colloques, conférences, animations, etc.), l'édition de publications scientifiques, le développement de son centre de documentation et la réalisation d'activités de médiation.

Enfin, concernant « la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà », la ville de Bastia entend développer la politique de sensibilisation, de diffusion et de connaissance du patrimoine graphique (littéraire, historique et scientifique) qu'elle possède.

b. Programmation financière

Section de fonctionnement (TTC)

- Action patrimoniale

Les dépenses prévues s'élèvent à 70 000 € en 2012, 92 000 en 2013 et 2014, soit au total 254 000 €. Ces charges couvrent les études, les actions de sensibilisation et de diffusion ainsi que les petites interventions sur les bâtiments et les objets d'art.

L'accompagnement financier prévisionnel de la C.T.C est de 35 000 € en 2012 et 46 000 € en 2013 et 2014. Au total, la part C.T.C est donc de **127 000 €** pour la période concernée et représente 50 % des dépenses prévisionnelles. Ce taux est celui prévu par le règlement d'aide concerné.

- La Bibliothèque patrimoniale « Tommaso Prelà »

Les actions prévues au sein de la Bibliothèque patrimoniale entraînent une dépense prévisionnelle totale de 189 000 € réparties à hauteur de 57 000 € en 2012 et 66 000 € en 2013 et 2014.

Ces actions portent sur les opérations d'animation, les études, l'entretien des collections et la modernisation des outils informatique.

Le montant des subventions apportées par la CTC est de **28 500 €** en 2012 et de 33 000 € en 2013 et 2014, soit au total, 94 500 € et un taux d'intervention de 50 % conforme à celui porté par le règlement d'aide concerné.

- Le Musée de Bastia

Le montant des dépenses de fonctionnement du Musée de Bastia pour la période 2012-2014 s'élève à 1 075 470 €.

Le financement de la C.T.C, tel qu'attendu par la Ville de Bastia, est de **752 829 €** soit 70% des dépenses. Ce taux est supérieur à celui prévu par le

règlement d'aide mais, équivalent à celui utilisé pour financer les actions du Musée Fesch.

Section d'Investissement (HT)

- Action patrimoniale

Les dépenses prévues pour les années 2012 à 2014 s'élèvent à 1 046 260 € et réparties à hauteur de 52 260 € en 2012, 533 000 € en 2013 et 461 000 € en 2014.

Le plan de financement prévoit une participation de la CTC de 50 % de chacune des opérations, soit **523 130 €** au total. Ce taux d'intervention est conforme au règlement d'aide.

- La Bibliothèque patrimoniale « Tommaso Prela »

Pour les trois années à venir, une politique d'acquisition de livres anciens sera menée au sein de la Bibliothèque Patrimoniale ; le coût prévisionnel total est de 58 000 €, ventilés à hauteur de 18 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013 et 20 000 € en 2014.

La participation attendue de la CTC est de 50 % de ces dépenses, ce qui correspond au règlement d'aide concerné, et s'établit au total à **29 000 €**, soit 9 000 € en 2012 et 10 000 € en 2013 et 2014.

- Le Musée de Bastia

Le Musée de Bastia, rouvert en 2010, est doté d'un ambitieux projet scientifique et culturel ; dans ce cadre (intégralement fourni dans la convention), une dépense de 1 032 922 € est prévue pour les années 2012 à 2014.

Ces dépenses sont ventilées à hauteur de 432 922 € en 2012 et 300 000 € en 2013 et 2014. Elles supportent les opérations relevant de la politique d'acquisition, enrichissement et restauration de la collection, des équipements et aménagements muséographiques (y.c. le mobilier muséographique) ainsi que la modernisation de l'outil informatique et de travaux légers sur le bâtiment. ,

La C.T.C est sollicitée à hauteur de 70 % de chacune des opérations, ce qui représente un financement total de **723 045 €** répartis à hauteur de 303 045 € en 2012 et 300 000 € en 2013 et 2014.

Le taux d'intervention, bien que dérogatoire au règlement d'aide est équivalent à celui utilisé dans le cadre du financement des activités du Musée Fesch.

Conclusion

Ce projet de convention comprend trois exigences majeures de la part de la CTC :

- **La professionnalisation** : il s'agit d'encourager les structures culturelles municipales à travailler avec des équipes artistiques, administratives et

techniques professionnelles et qualifiées, y compris en ce qui concerne l'encadrement des pratiques amateurs.

- **la mise en réseau** : le rôle de la CTC est de veiller à ce que les actions municipales conventionnées aient un impact certes local, mais aussi régional.
- **l'évaluation** : il s'agira d'évaluer chaque année la pertinence du projet au regard des réalités du territoire et de l'offre culturelle existante, l'objectif étant d'assurer une meilleure accessibilité à une offre culturelle et patrimoniale élargie et de qualité.

Ce projet de convention portant sur l'intégralité des actions menées dans les domaines de la culture et du patrimoine doit ainsi permettre à la Ville de Bastia, à court terme, de développer une offre cohérente et de qualité tout en concourant à la valorisation de son image et à son rayonnement.

Sur le plan financier, le montant total des dépenses prévisionnelles s'élève à 7 284 152 € financées à hauteur de 4 193 723 € par la CTC, soit un taux d'intervention de 57,5%.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer et exécuter ce projet de convention de développement culture et patrimonial de la Ville de Bastia et d'affecter les crédits nécessaires à la réalisation des actions prévues pour 2012.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : Patrimoine

ORIGINE : BP 2012

PROGRAMME : Patrimoine - Investissement - 4731 I

MONTANT DISPONIBLE : 3 515 053,00 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Patrimoniale

Subvention d'investissement pour l'exercice 2012 :338 175 €

MONTANT AFFECTE :338 175 €

DISPONIBLE A NOUVEAU :3 176 878 €

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : Patrimoine

ORIGINE : BP 2012

PROGRAMME : Patrimoine - Fonctionnement - 4731 F

MONTANT DISPONIBLE : 544 831,11 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Patrimoniale

Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012 :326 329 €

MONTANT AFFECTE : 326 329 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 218 502,11 €

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : culture

ORIGINE : BP 2012

PROGRAMME : Culture - fonctionnement - 4730 F

MONTANT DISPONIBLE :3 592 868,68 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Culturelle

Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012.....408 200 €

MONTANT AFFECTE :.....408 200 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 3 184 668,68 €

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION
--

SECTEUR : culture

ORIGINE : BP 2012

PROGRAMME : Culture - Investissement - 4730 I

CHAPITRE :

ARTICLE :

MONTANT DISPONIBLE :2 472 555,30 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Culturelle

Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012.....45 000 €

MONTANT AFFECTE :.....45 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 2 427 555,30 €

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL
ET PATRIMONIAL DE LA VILLE DE BASTIA POUR LA PERIODE 2012-2014**

SEANCE DU

L'an deux mille douze, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- VU** la délibération n° 12/162 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012 portant approbation du budget supplémentaire de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE**Considérant :**

- **la compétence spécifique de la Collectivité Territoriale de Corse dans le domaine culturel et patrimonial,**
- **l'impact social et économique des politiques culturelles et patrimoniales dans nos sociétés contemporaines,**
- l'intérêt majeur pour la ville de Bastia de poursuivre son développement culturel et patrimonial afin de valoriser son image et favoriser son rayonnement,

ARTICLE PREMIER :

ADOPTÉ la convention de développement culturel et patrimonial entre la ville de Bastia et la Collectivité Territoriale de Corse pour les exercices 2012, 2013 et 2014.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à signer et exécuter ladite convention, conformément au projet figurant en annexe.

ARTICLE 3 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux rubriques :

(REF : SGCE/RAPPORT N°)

SECTEUR : Patrimoine

ORIGINE : BP + BS 2012

PROGRAMME : Patrimoine - Investissement - 4731 I

MONTANT DISPONIBLE : 3 515 053,00 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Patrimoniale

Subvention d'investissement pour l'exercice 2012 : 338 175 €

MONTANT AFFECTE :338 175 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 3 176 878 €

SECTEUR : Patrimoine

ORIGINE : BP + BS 2012

PROGRAMME : Patrimoine - Fonctionnement - 4731 F

MONTANT DISPONIBLE : 544 831,11 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Patrimoniale

Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012 : 326 329 €

MONTANT AFFECTE :326 329 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 218 502,11 €

SECTEUR : Culture

ORIGINE : BP + BS 2012

PROGRAMME : Culture - Fonctionnement - 4730 F

MONTANT DISPONIBLE :3 592 868,68 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Culturelle
Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012.....408 200 €

MONTANT AFFECTE :.....408 200 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 3 184 668,68 €

SECTEUR : Culture

ORIGINE : BP + BS 2012

PROGRAMME : Culture - Investissement - 4730 I

MONTANT DISPONIBLE :2 472 555,30 €

Commune de Bastia :

Programme de développement de l'action Culturelle
Subvention de fonctionnement pour l'exercice 2012..... 45 000 €

MONTANT AFFECTE :.....45 000 €

DISPONIBLE A NOUVEAU : 2 427 555,30 €

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

**CONVENTION
DE
DEVELOPPEMENT CULTUREL
ET PATRIMONIAL**

VILLE DE BASTIA

**COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE**

2012-2014

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

VILLE DE BASTIA

**CONVENTION N°**

Origine : BP + BS 2012

**CONVENTION DE DEVELOPPEMENT
CULTUREL ET PATRIMONIAL
VILLE DE BASTIA - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
2012 - 2014**

ENTRE,

LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse,
M. Paul GIACOBBI,
Autorisé par délibération n° 12/ AC de l'Assemblée de Corse du

D'UNE PART,**ET,**

LA COMMUNE DE BASTIA
Représentée par son Maire
M. Émile ZUCCARELLI
Dûment habilité par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bastia en date du
2 avril 2008

D'AUTRE PART,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,

VU la délibération n° 10/079 AC de l'Assemblée de Corse du 24 juin 2010 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 11/323 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2011 portant approbation du budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2012,

PREAMBULE

«La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles : Définition de la culture par l'**UNESCO**.

Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

L'action culturelle est un des grands enjeux de la société de demain qu'il convient de défendre et d'affirmer dès aujourd'hui face à une paupérisation de la pensée. Le rôle des collectivités avec leurs missions de service public au service de tous les publics, n'a jamais été aussi important et essentiel dans une société en perte de repères. Les actions culturelles placent l'homme au cœur du développement local et sont un des enjeux majeurs de la citoyenneté et de la démocratie.

La Collectivité Territoriale de Corse et la Ville de Bastia, conscientes des enjeux, choisissent de formaliser leur collaboration dans le domaine culturel.

Elles affirment ainsi leur volonté commune, au travers du présent document, de réaliser les grands axes de développement culturel du territoire bastiais pour les prochaines années.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

La Collectivité Territoriale de Corse constatant l'adéquation du projet de développement culturel et patrimonial de la Commune de Bastia avec la politique qu'elle entend promouvoir en la matière décide d'apporter son soutien dans le cadre de la présente convention.

La présente convention a ainsi pour objet de définir les modalités de ce soutien aux actions de la Commune de Bastia pour une durée de trois années (2012-2014) sur la base du projet tel que résumé dans l'article 2 et intégralement porté en annexe.

La Ville de Bastia s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des opérations financées dans les conditions arrêtées ci-après.

Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale de Corse apportera une participation financière annuelle sous forme de subvention de fonctionnement et d'investissement selon le champ d'intervention, pour la réalisation des opérations à caractère culturel et patrimonial qui auront été retenues de concert avec la Ville de Bastia.

ARTICLE 2 : PROJET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL DE LA VILLE DE BASTIA

A - L'ACTION CULTURELLE

La Ville de Bastia, à travers son service culturel entend se positionner comme le coordonnateur et l'animateur du réseau culturel bastiais pour le spectacle vivant, le réseau de lecture publique, les actions de médiation culturelle.

I : Actions et diffusion au titre du spectacle vivant

Afin de pérenniser les actions engagées et de mettre en œuvre de nouveaux projets forts et structurants, la politique « spectacle vivant » de la ville de Bastia s'articule autour de 3 grands axes :

1. Le soutien à la diffusion et à la création (en favorisant notamment la diffusion et la création des compagnies et artistes culturels locaux, à l'échelle de l'aire bastiaise) ;
2. L'élargissement des publics avec la médiation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics et le « hors les murs » ;
3. Les enseignements artistiques et les pratiques artistiques amateurs et professionnelles à travers le soutien et l'aide aux associations professionnelles et amateurs.

La mise en œuvre des actions induites s'appuiera :

- Sur des établissements culturels tels que :
 - le Théâtre Municipal :
qui fera l'objet d'un programme de rénovation important avec un souci de modernisation et de rationalisation de la structure qui permettra d'accueillir dans des conditions professionnelles optimales les activités de la Scène Nationale ;
 - le futur espace culturel des quartiers sud qui devrait être opérationnel fin 2014.
 - l'espace culturel Sant' Angelo.
- Sur un tissu culturel associatif et professionnel dense, tels ceux du centre culturel Una volta et du Conservatoire à Rayonnement Régional de Musique et de Danse.

La Scène Nationale de Corse

En 2013, la politique culturelle de la ville devrait connaître une nouvelle impulsion avec l'installation sur son territoire de la tête de réseau de la Scène Nationale de Corse.

La Scène Nationale de Corse s'inscrira dans le réseau des Scènes Nationales et répondra aux missions qui sont les leurs, à savoir :

- Favoriser et organiser la diffusion et la création artistique sous toutes ses formes (théâtre, danse, musique, arts de la piste, arts visuels, cinéma).

- Accompagner des artistes et des compagnies par un soutien à la création et à la production et favoriser l'émergence de nouvelles écritures artistiques.
- Transmettre et partager ces aventures culturelles et artistiques avec des publics.
- Participer ainsi à la compréhension et l'acceptation mutuelle entre une œuvre et un public.

Dés le premier trimestre 2012, sera constitué un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la préfiguration de la Scène Nationale.

Il conviendra alors, en fonction de l'avancement de la mise en œuvre de la Scène nationale, de prévoir un avenant à la présente convention afin de redéfinir les missions et les actions culturelles de la collectivité, notamment en ce qui concerne son intervention dans les domaines du spectacle vivant et la médiation culturelle.

II : Le réseau de lecture publique

La Ville de Bastia souhaite développer et promouvoir la lecture publique et conquérir de nouveaux publics en modernisant les réseaux actuels et en introduisant les nouvelles technologies et la médiation. Il s'agit d'enjeux fondamentaux, à l'heure de la révolution informatique et numérique qui bouleverse les conditions d'accès à l'information, à la culture et au savoir.

Objectifs

Renforcer le réseau

- Offrir un meilleur service public par des équipements de proximité et par une diversification de l'offre.
- Optimiser les moyens en regroupant certaines fonctions au sein de la bibliothèque centrale (gestion administrative, budgétaire, du personnel, fonctions bibliothéconomiques, informatique...).
- Assurer un meilleur maillage du territoire avec la modernisation de l'annexe de Toga et la construction de la nouvelle médiathèque dans les quartiers Sud.

Elargir les publics

- Mise en œuvre de nouvelles actions de médiation

III : La médiation et l'action culturelles

Une forte volonté politique et le désir de structurer au mieux la politique culturelle de la Ville autour d'un travail sur les publics ont fait émerger des perspectives de travail et de développement dans ce sens.

Dans un premier temps, l'action de la Ville visera à conforter et soutenir le travail de médiation déjà entrepris par les associations locales.

Elle visera également à cordonner et animer la politique de médiation culturelle pour l'ensemble des équipements municipaux (Théâtre municipal, réseau des bibliothèques).

Elle mènera par ailleurs un projet de développement culturel qui permettra d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de créer de nouveaux territoires de l'art.

Elle impulsera un projet lié aux pratiques amateurs en relation avec le Théâtre de poche St Angelo.

In fine, elle permettra la préfiguration du Centre Culturel des quartiers Sud au travers d'actions transdisciplinaires et plus particulièrement autour d'un projet axé « Musiques Actuelles ».

B - L'ACTION PATRIMONIALE

De son passé de capitale de l'île à la période génoise, la Ville de Bastia a hérité d'un patrimoine qualitativement et quantitativement remarquable. Ce patrimoine jouit d'une renommée nationale et internationale, il est une composante essentielle des richesses historiques et artistiques de la Corse. Il contribue à donner une image valorisante de l'île.

La Ville de Bastia est titulaire depuis 2000 du label national des *Villes d'Art et d'Histoire*. Depuis 2007, elle fait partie de *l'Alliance des Villes Européennes de la Culture (AVEC)*.

Son patrimoine constitue un atout primordial pour la valorisation touristique de la Corse ainsi que pour les professionnels insulaires du monde de l'art et de l'enseignement.

Ainsi, la Ville de Bastia a engagé un important programme de restauration, de réhabilitation et de modernisation de ses structures. Elle souhaite accroître le niveau d'excellence des prestations offertes au public et ainsi contribuer à l'affermissement du rayonnement de l'image patrimoniale, culturelle et artistique de la Corse.

La Ville de Bastia mène depuis quelques années une politique de valorisation de son patrimoine culturel urbain qui s'est traduite par une série de grands travaux :

- Restructuration du musée (inauguré en 2010) ;
- Restauration d'églises (Cathédrale Sainte Marie, église Saint Jean-Baptiste, église Saint Etienne) ;
- Création d'un bâtiment pour accueillir le fonds patrimonial de la Bibliothèque Municipale (50 000 ouvrages) ;
- Restaurations planifiées d'œuvres d'art des collections publiques ;
- Acquisition de bâtiments patrimoniaux (Palais Caraffa, couvent Sant' Angelo)...

Par ailleurs, elle entend affirmer sa démarche par des investigations scientifiques sur son histoire et son patrimoine afin d'alimenter une politique de publications destinée à un large public (amateurs d'art et d'histoire, publics scolaire, universitaire et touristique). De 1999 à 2011, quinze ouvrages ont déjà été publiés par la Ville avec le soutien de la CTC (monographies de monuments historiques, inventaires thématiques d'art, catalogues d'exposition).

Pour Bastia, la notion de patrimoine culturel est un vecteur de cohérence sociale, d'action économique et un atout majeur de développement. Sa singularité et sa

beauté, liées à l'intérêt d'un passé dont le poids est visible, représentent une alternative aux autres cités touristiques dont l'attractivité repose essentiellement sur la douceur du climat et l'offre d'infrastructures balnéaires.

La Ville de Bastia entend mener une politique de développement de son territoire axée sur la connaissance, la conservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti et mobilier. Celle-ci répond à de multiples enjeux, d'ordre culturel, pédagogique, économique, touristique et social.

Pour la population locale, le patrimoine est l'héritage qui participe à la construction des valeurs communes. Sa transmission est un des socles de toute cohésion sociale. Préserver la diversité des ressources patrimoniales témoigne donc de la volonté de veiller à la continuité entre le passé, le présent et l'avenir.

Pour le visiteur, il s'agit de présenter un ensemble architectural et culturel riche et cohérent dans un contexte de concurrence généralisée entre les territoires.

L'exemple du quartier de la Citadelle est probant en la matière. Les multiples opérations de restauration, de réhabilitation et de valorisation effectuées dans cette zone (Musée, cathédrale Sainte Marie, place du Donjon, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, piétonisation, signalétique, politique d'animation, partenariat avec les associations locales...) ont occasionné l'ouverture de commerces de débit de boisson et de restauration, ainsi que la création de commerces d'artisanat : un luthier, une styliste, un encadreur d'art, un restaurateur de meubles anciens et un verrier d'art qui se sont installés à proximité immédiate des édifices patrimoniaux.

La complémentarité des édifices patrimoniaux, des équipements tels que le Musée et de la politique d'animation culturelle ainsi mise en synergie est donc à même de créer une dynamique économique.

Un phénomène identique s'initie actuellement dans le quartier du marché où l'église Saint Jean a récemment été restaurée. Trois galeries d'art ont ouvert leurs portes en 2011 à quelques mètres de l'édifice et participent à la redynamisation du marché traditionnel, partie intégrante du patrimoine de la Ville, situé à quelques mètres de là.

La vaste opération de renouvellement urbain du quartier Letteron-Gaudin s'opère actuellement dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens et Dégradés en prenant en compte la dimension patrimoniale des lieux, qui a dicté la morphologie particulière du tissu urbain et participe au rayonnement économique du territoire.

Les efforts d'investissement de la Ville de Bastia pour la restauration, la conservation et la mise en valeur de sa ressource patrimoniale sont constants et seront poursuivis.

Parallèlement, la mise en tourisme du centre ancien nécessite une réflexion fine sur la circulation des flux ville basse / ville haute afin de renforcer le lien entre les pôles d'attractivité (Place Saint Nicolas, Vieux-Port, Citadelle / Musée) et d'irriguer le centre ancien.

Par ailleurs, la Ville entend développer un plan d'action sur les parcours touristiques en centre ancien par la mise en place d'une signalétique patrimoniale des monuments et sites d'intérêt et l'ouverture de nouveaux lieux de visite.

Concernant la **bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà**, la ville de Bastia souhaite développer la politique de sensibilisation, de diffusion et de connaissance du patrimoine écrit.

- Mieux faire connaître aux Bastiais et à l'ensemble des publics le patrimoine graphique (littéraire, historique et scientifique) que possède la ville, en assurer sa diffusion et son rayonnement.
- Par l'enrichissement et la conservation des fonds patrimoniaux, fonds ancien et fonds corse en particulier, menant une veille constante en librairies anciennes, ventes aux enchères, sites internet spécialisés...
- Par la création de liens avec les personnes privées qui souhaitent confier leurs documents rares et précieux à une institution publique capable d'assurer leur conservation et leur mise à la disposition du public.
- En développant une politique de numérisation : dans le cadre d'appels à projets du Ministère de la Culture, en participant également au projet européen E-pistemec. Ces actions doivent permettre la mise en réseau du fonds corse ancien en partenariat avec d'autres services de la Ville (Direction du Patrimoine, Musée) et des sources documentaires extérieures.
- Cette volonté vise également, dans un plan d'action culturelle, à faire connaître l'activité éditoriale qui intéresse la Corse dans la variété de son expression locale, nationale et internationale.

C - LE MUSEE

Le musée de Bastia, installé dans l'ancien palais des gouverneurs génois, est l'un des plus beaux fleurons du patrimoine architectural de la cité et constitue un atout majeur de valorisation touristique et culturelle pour les professionnels insulaires du monde des arts, du tourisme et de l'enseignement.

En 2010, la Ville en a achevé les importants travaux de rénovation et d'extension qui s'inscrivaient dans une démarche plus générale de requalification du patrimoine urbain. Ce musée, baptisé en 1952 *Musée d'Ethnographie Corse de Bastia* lors de son installation dans le palais, a vu sa vocation changée à cette occasion, l'ouverture du Musée régional d'anthropologie de la Corse à Corte en 1997 ayant rendu l'orientation précédente obsolète.

Le Projet scientifique et culturel du Musée de Bastia (décembre 2004)

Les grandes orientations

a - Les objectifs :

- Etre un centre de ressources sur l'histoire de la ville, de ses habitants et de leurs activités, aux côtés d'autres institutions telles que les Archives départementales et municipales, la Bibliothèque Prelà, la Direction du Patrimoine et les associations.

- Affirmer la vocation de la ville comme carrefour privilégié d'échanges notamment sur le plan culturel, entre la Corse et la Méditerranée, et en particulier l'Italie et la France continentale.
- Devenir le pôle de référence en Corse pour la découverte et la compréhension de l'expression baroque dans l'île.

b - Les enjeux :

- **L'enjeu culturel :**
 - Développer les missions scientifiques fondamentales du musée, sans lesquelles rien de durable ne peut être entrepris, documentation des œuvres et diffusion des recherches, régie des œuvres, acquisitions, en en prévoyant la médiatisation, chaque fois que possible.
 - Favoriser la connaissance en profondeur d'une histoire et d'un patrimoine dont les sources archivistiques sont aujourd'hui éclatées principalement entre l'Italie et la France, peu accessibles et peu connues du grand public.
 - Offrir une politique culturelle dynamique et diversifiée en créant un service de médiation solide et performant pour renouveler en permanence l'intérêt des publics par les expositions temporaires, les animations et les opérations de communication sur les nouveautés du musée (par exemple les acquisitions, les restaurations, la recherche ...).
 - Retrouver la dimension festive du palais attestée par l'histoire, l'une des anciennes fonctions de la *sala maggiore* et du *cortile* : lectures de textes littéraires, pièces musicales, théâtrales, chorégraphiques, en rapport avec les collections, les thématiques abordées et en partenariat avec les acteurs culturels.
- **L'enjeu social : l'appropriation du musée par la population**
 - Favoriser la perception d'une identité bastiaise faite d'échanges et d'ouverture sur le monde, en permettant l'accès le plus large de l'institution à toutes les catégories de la population.
 - Révéler à chacun l'origine, le sens et l'intérêt d'un patrimoine commun dont on peut être légitimement fier et qui doit être protégé par tous par un comportement citoyen responsable.
- **L'enjeu économique : la clientèle touristique et ses retombées sur l'économie locale**
 - S'insérer dans l'action de développement touristique de Bastia : en devenant un point fort des parcours patrimoniaux proposés aux visiteurs dans le cadre du réseau Ville d'art et d'histoire, en jouant la complémentarité et le renvoi aux autres sites publics ouverts à la visite dans la ville.
 - Participer au programme de promotion et de communication des musées de la Corse, pour optimiser le potentiel d'action dans ce domaine. En 2012, il s'agit de participer activement aux actions développées au sein du réseau des musées de la Corse, mis en place par la CTC en 2011.
 - Participer directement à l'économie locale chaque fois que cela sera possible, tout en respectant les règles de la concurrence : en s'efforçant

de privilégier des fournisseurs locaux pour les services et les commandes spécifiques du musée (par exemple l'édition des catalogues, la production d'objets dérivés vendus dans la boutique, les vernissages, etc.).

La Ville de Bastia, en cohérence avec le projet de développement touristique de la Communauté d'Agglomération, souhaite développer le niveau d'excellence des prestations offertes au public et ainsi contribuer à l'affermissement du rayonnement de l'image patrimoniale, culturelle et artistique de la Corse, vecteur de cohérence sociale et d'action économique.

Conformément à son P.S.C., le Musée de Bastia a engagé un programme d'expositions temporaires annuel comportant *a minima* deux manifestations - exposition dite « d'hiver » et exposition dite « d'été » - permettant de renouveler régulièrement l'intérêt de la visite et de proposer aux différents publics une offre culturelle adaptée. Complémentaires à la présentation permanente, ces expositions concourent notamment à la découverte du patrimoine bastiais et corse par les touristes tout en visant à fidéliser le public local. Les salles d'exposition et l'auditorium sont également occasionnellement mis à disposition de la Direction du Patrimoine et de la Bibliothèque Prelà (fonds ancien de la Bibliothèque municipale), ces deux services dépendant, comme le musée, de la Direction des politiques patrimoniales et travaillant en synergie avec lui.

Une politique de médiation a été également mise en œuvre afin de permettre aux différents publics de trouver un mode d'accès au discours du musée correspondant à leurs attentes. Elle porte aussi bien sur le parcours permanent, les expositions temporaires que sur le bâtiment en lui-même. Elle prend des formes diverses : ateliers spécifiques ponctuels ou cycles de découverte, formation d'interlocuteurs privilégiés (guides conférenciers, enseignants etc.), participation à des manifestations patrimoniales d'envergure régionale. Des supports d'aide à la visite sont édités à destination des différents publics, ainsi que des outils pédagogiques à destination des personnes ressources (guides, enseignants etc.). Une attention particulière est apportée à la sensibilisation des jeunes publics, tant dans le cadre scolaire qu'extrascolaire.

Une politique de partenariat active est également développée à destination de tout le tissu associatif local des secteurs culturel et social.

Coupé de son public pendant la décennie de son chantier de rénovation, le musée de Bastia a impérativement besoin d'une communication active, que ce soit à destination des particuliers comme des spécialistes du secteur et des professionnels du tourisme. Cette politique de communication passe par diverses opérations : communication courante (réalisation et diffusion de communiqués et dossiers de presse, alimentation du site internet, envoi de lettres d'information électroniques), signalétique extérieure. Opérations de communication de plus vaste portée : achat d'espaces dans la presse, affichage 4x3, campagne de communication avec recrutement d'une agence de presse.

Enfin, la création et la diffusion de produits dérivés sont un autre moyen de toucher d'une manière informelle le grand public et de conforter l'image du Musée de Bastia.

ARTICLE 3 : CHAMPS DU PARTENARIAT

Les parties conviennent de développer leur partenariat dans les domaines du fonctionnement et de l'investissement, pour assurer un soutien aux activités définies ci-après.

3.1 : En ce qui concerne le fonctionnement

3.1.1 : Projet de développement de la Ville de Bastia en matière de spectacle vivant

Le partenariat portera sur les activités suivantes :

- Le soutien à la programmation et à la diffusion spectacle du vivant et le soutien à la création insulaire et en langue corse.
- La lecture publique-politique d'acquisition et les actions pédagogiques
- Les actions de médiation culturelle et « hors les murs ».

3.1.2 : Projet de développement de la Ville de Bastia en matière de valorisation du patrimoine

Cette convention entend améliorer la qualité des études, des actions de sensibilisation et de diffusion menées par la Ville dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire : expositions, colloques, activités de médiation, publications... Elle vise également à contribuer à l'entretien des édifices et objets d'art appartenant à la commune et dont l'intérêt historique, artistique et architectural est d'un niveau régional.

Le partenariat portera sur les activités suivantes menées par la Direction du Patrimoine :

- Les études et recherches, préalables indispensables à toute opération de mise en valeur, comprenant : le dépouillement d'archives, les campagnes d'inventaire et de catalogage, les sondages et études préalables aux opérations de restauration...
- Les actions de sensibilisation au patrimoine : publication de brochures, dépliants, expositions, visites guidées, ateliers pédagogiques, animations...
- La diffusion du patrimoine par la publication de brochures et d'ouvrages de transmission des connaissances et de vulgarisation scientifique (monographies, catalogues d'exposition, brochures didactiques...).
- L'entretien courant des bâtiments et objets d'art : petites réparations et diverses interventions d'entretien.

Bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà

- L'action culturelle de la bibliothèque patrimoniale concerne : l'actualité avec la littérature corse contemporaine et les acteurs qui animent ce domaine et le livre ancien. Elle décline un programme annuel des actions avec :
 - *La Journée de la revue*, (premier mercredi de juin), en partenariat avec le réseau lecture publique : la Journée de l'Édition *Scontri di u libru*,
 - un cycle de conférences,

- des rencontres mensuelles avec des auteurs, éditeurs, acteurs du livre...
 - des ateliers du numérique.
- Actions de sensibilisation au patrimoine écrit dans le cadre de manifestations nationales (mois du patrimoine écrit) : publications de brochures, catalogues, expositions.
 - Études et recherches : dépouillement d'archives, description de fonds spécifiques en vue de la numérisation du fonds corse ancien ou la mise en place d'expositions.

3.1.3 : Projet de développement de la Ville de Bastia pour le Musée de Bastia – Palais des Gouverneurs

Ce contrat de valorisation est destiné à renforcer le rayonnement du Musée de Bastia par un soutien régulier à l'organisation d'expositions temporaires et des manifestations liées (colloques, conférences, animations, etc.), l'édition de publications scientifiques, le développement de son centre de documentation et la réalisation d'activités de médiation.

Le programme pris en compte par la présente convention 2012-2014 pourra prendre la forme de :

1. La réalisation du programme d'activité régulier du Musée de Bastia.
2. La réalisation d'opérations à caractère exceptionnel d'envergure internationale.
3. Les opérations coordonnées par le réseau régional des musées de France.

Le partenariat portera sur les activités culturelles et de médiation suivantes :

3.1.3-1 - Programme d'activités ordinaires 2012-2014

A/ Expositions - Publications

- A.1) Les expositions temporaires
- A.2) L'édition des catalogues d'exposition
- A.3) Les publications relatives aux collections permanentes
- A.4) Les publications relatives au palais des gouverneurs génois

B/ Animation - Promotion - Communication

- B.1) Animations régulières : conférences, ateliers pédagogiques
- B.2) Colloques et spectacles vivants
- B.3) Edition de documents de promotion – achat d'espaces publicitaires
- B.4) Réalisation de produits dérivés pour la boutique
- B.5) Campagne de communication et voyages de presse

C/ Documentation - Activités scientifiques - Recherche - Enseignement

- C.1) Livres (achat)
- C.2) Périodiques (abonnement)
- C.3) Mission de catalogage du fonds documentaire

- C.4) Formation au logiciel de catalogage
- C.5) Campagnes photographiques
- C.6) Contrats de recherche et d'étude
- C.7) Récolement des collections
- C.8) Partenariat en lien avec les universités et les centres de recherche internationaux

3.1.3-2 - Opérations à caractère exceptionnel

Le Musée de Bastia, de par les thématiques qu'il traite dans son parcours permanent, en particulier les liens tissés depuis la fin du Moyen Age avec la péninsule italienne, peut envisager de programmer des expositions à caractère international. Ces opérations pourront faire l'objet de discussions à l'année 2012 et être soumises à l'évaluation du comité de programmation et d'évaluation au cours du premier quadrimestre de l'année 2013 et, le cas échéant, faire l'objet d'un avenant.

A/ Expositions exceptionnelles et publications

B/ Animations exceptionnelles : colloques et spectacles vivants

C/ Campagne de communication

3.1.3-3 - Opérations coordonnées

Dans le cadre de ses manifestations, le Musée de Bastia inscrira une part visible de son action dans le cadre d'opérations programmées et validées par le réseau des huit musées de l'île labellisés « musées de France ». Elles seront présentées au comité conjointement et selon les mêmes modalités que les opérations propres au Musée de Bastia.

A/ Expositions sur les thématiques communes

B/ Politique de médiation culturelle commune

C/ Publications communes

D/ Communication commune

3.2 : En ce qui concerne l'investissement

3.2.1 : Projet de développement de la Ville de Bastia en matière de spectacle vivant

Le partenariat portera sur les activités suivantes :

- Entretien et restauration des bâtiments culturels (Théâtre municipal, Espace San Angelo, Bibliothèques Centrale, de Toga et de Lupino).
- Acquisition de matériels scéniques et techniques (Théâtre municipal, San Angelo, réseau des Bibliothèques).
- Le réseau des bibliothèques : Équipements et Constitution des collections de la médiathèque des quartiers Sud.

3.2.2 : Projet de développement de la Ville de Bastia en matière de valorisation du patrimoine

Cette convention a pour objectif d'aider à la conservation et à la valorisation des édifices religieux et civils ainsi que des collections d'objets mobiliers inscrits, classés ou non protégés au titre des monuments historiques, appartenant à la Ville de Bastia.

Le partenariat portera sur les activités suivantes menées par la Direction du Patrimoine :

- Restauration et mise en valeur des édifices : intervention sur les toitures, façades, parvis, décors intérieurs, mise en lumière, intervention sur les « immeubles par destination » (orgues, statues monumentales...).
- Campagnes de conservation et de restauration d'objets et d'œuvres d'art appartenant aux collections publiques : peintures de chevalet, cadres, statuaire (bois, marbre, plâtre, papier mâché...), vêtements anciens, œuvres photographiques, gravures, archives...
- Signalétique patrimoniale et mise en valeur des sites par l'implantation de panneaux d'information signalant les édifices et sites remarquables, la conception et l'édition de brochures favorisant la promotion des activités culturelles et patrimoniales, la création de nouveaux parcours de visite...
- Aménagement de lieux d'exposition aux fins d'enrichissement des parcours touristiques de découverte du centre ancien : poursuite de la campagne d'aménagement des sacristies des églises de la Ville, engagée depuis plusieurs années pour la mise en sécurité, la bonne conservation et la présentation au public des objets d'art religieux (pièces orfèvrerie, vêtements liturgiques...).

Bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà :

- Enrichissement des fonds : acquisitions de livres et documents anciens.
- Conservation préventive : petites réparations entretien et conditionnement des documents graphiques (cartes postales anciennes, documents d'archives, revues, brochures et livres anciens).
- Mise en place d'un serveur OAI et développement d'applications web pour la bibliothèque numérique qui permettra un travail en réseau en particulier pour le fonds régional. Cette évolution informatique se fait en synergie avec l'ensemble du réseau des bibliothèques de la ville.

3.2.3 : Le développement du Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs par la Ville de Bastia

Ce contrat de valorisation est destiné au soutien financier pour les travaux muséographiques, de conservation, de restauration et d'édition des collections permanentes. Il est aussi destiné aux aménagements nécessaires à l'optimisation des conditions d'accueil du public et de sécurité des collections.

3.2.3-1 - Les travaux muséographiques

- Études préalables à la restauration
- Restauration d'œuvres
- Achat de matériel et fournitures de conservation

- Entretien courant des collections
- Edition d'ouvrages en rapport avec les collections
- Edition d'ouvrages en rapport avec le palais des gouverneurs
- Acquisitions d'œuvres : aide au titre du F.R.A.M. pour les achats supérieurs à un seuil de 2000 euros.
- Achat des logiciels Mobydoc et Mobyphoto (gestion du fonds documentaire)

3.2.3-2 - Les travaux d'aménagement

- Travaux électriques - Extension du câblage : éclairage complémentaire et appareillage électrique pour salles d'exposition temporaire (entresol et 1^{er} étage de l'aile nord).
- Équipements audio-visuel de l'auditorium, des salles d'expositions temporaires, de l'espace médiation et de deux salles d'exposition permanente (salles 14 et 15).
- Acquisition de mobilier muséographique (compléments adaptables aux cloisons mobiles acquises en 2010), de supports de signalétique pour les expositions temporaires et d'une vitrine pour la boutique.
- Modification des commandes des deux ascenseurs (remplacement des boutons-poussoirs par des commandes à clefs pour les étages non accessibles au public ; possibilité de condamnation temporaire des étages donnant accès aux expositions temporaires lors de leur montage ou de leur démontage ; possibilité de bloquer les portes lors du chargement ou du déchargement d'œuvres ou de matériel d'exposition).
- Surveillance vidéo - Extension du réseau de caméras vidéo au jardin et aux terrasses supérieures ; ajout de caméras dans le parcours pour les salles 8 et 9 qui en sont dépourvues ; système d'enregistrement des données ; remplacement du défilement des images par des mosaïques pour que le personnel puisse contrôler plus efficacement les écrans ; transmission des images vidéos à la télésurveillance.
- Aménagement du stockage des produits de la boutique (notamment catalogues).
- Enregistrement professionnel de visites guidées, application pour Smartphone et achat de tablettes multimédia.
- Équipement en déshumidificateurs des réserves et de l'atelier de conservation
- Sécurité mécanique des portes donnant accès aux collections permanentes.
- Réfection de la terrasse de l'aile sud, restauration et aménagement muséographique de la poudrière génoise et de la poudrière française.

3.3 : Interventions spécifiques

Considérant la nécessité d'intervenir régulièrement sur les éléments patrimoniaux, de petites interventions de restauration sont nécessaires au maintien de la qualité des monuments et objets d'art. Une enveloppe spécifique sera annuellement réservée à ces opérations. Chaque intervention fera l'objet d'une demande auprès des services instructeurs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Par ailleurs la Commune de Bastia pourra être amenée à présenter des demandes de financement au titre de travaux d'urgence liés à la nécessité de maintenir en état les édifices patrimoniaux. Ces dernières feront l'objet de demandes au cas par cas.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, sauf dénonciation expresse adressée trois mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les reliquats de crédits au terme de chaque année civile et de la convention pourront être reportés d'une année civile supplémentaire en cas de non consommation des crédits.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'EXÉCUTION ET D'ÉVALUATION DE LA CONVENTION

5.1 : Comité de programmation et d'évaluation

Il est institué un comité de programmation et d'évaluation co-présidé par Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse et par Monsieur le Maire ou son représentant pour le compte de la Commune de Bastia.

Ce comité comprendra :

Le Directeur de la culture et du patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse, le Directeur des affaires culturelles et le Directeur des politiques patrimoniales de la Ville de Bastia.

Les responsables de tous les services administratifs ou techniques de l'une et l'autre collectivité qui, par leurs missions ou compétences, auront à connaître de l'exécution de la convention peuvent être associés aux travaux de ce comité.

Ce comité est chargé :

- d'étudier et valider les orientations et la stratégie qui fondent les programmes pluriannuels des équipements faisant l'objet de la présente convention et tels qu'exposés à l'article 2 ;
- d'étudier et valider les programmes annuels d'activités des équipements faisant l'objet de la présente convention et tels qu'exposés à l'article 2 ;
- de constater l'état et les conditions d'exécution des programmes annuels, et plus généralement de la convention ;
- d'évaluer les effets de cette dernière, notamment en termes d'impact sur les publics et sur l'image respective des deux parties.

Le comité se réunira obligatoirement au moins 2 fois par an sur convocation de ses co-présidents.

La première réunion se tiendra au cours du 1^{er} trimestre de l'année civile (n) ; elle aura notamment pour but d'étudier et valider tous les projets relevant tant du fonctionnement que de l'investissement de l'année n.

Considérant la date de signature de la présente convention et pour l'exercice 2012, une seule réunion du comité de pilotage se tiendra après la signature de la présente convention.

La deuxième réunion se tiendra au cours du dernier trimestre et au plus tard le 30 novembre ; elle aura notamment pour objet d'évaluer l'exécution de la convention en année n, d'étudier et valider tous les projets détaillés relevant du fonctionnement et de l'investissement proposés pour l'année n+1.

Ce comité pourra également être réuni autant que de besoin sur convocation des deux co-présidents sur des ordres du jour spécifiques.

Le secrétariat du comité sera assuré conjointement par un représentant de la Direction de la culture et du patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse et un représentant de la Ville de Bastia.

Avant chaque réunion du comité, dans le cadre de la préparation des travaux, la Ville de Bastia adressera à la Collectivité Territoriale de Corse un dossier par opération constitutive du programme n+1, précisant le contenu, les objectifs, le coût et le plan de financement prévisionnels ainsi que le calendrier de réalisation. Chaque dossier sera accompagné d'une fiche de présentation synthétique.

La Ville de Bastia fournira également le compte rendu d'exécution et le bilan financier du programme de l'année n.

Au cours de cette réunion, il sera ainsi notamment procédé à l'évaluation année n selon les critères énoncés à l'article 5.2, à la validation des dossiers et à la préparation du projet d'avenant relatifs à l'année n+1.

5.2 : Critères d'évaluation

Lors de la dernière réunion de l'année n, l'évaluation de l'année en cours se fera notamment sur la base du rendu d'un document synthétique pour chacun des établissements et qui présentera une étude de la politique menée selon les critères d'évaluation suivants :

- l'évaluation quantitative et qualitative des publics, qui se fera à partir d'un cadre d'évaluation prédéfini par les deux parties ;
- les critères qualitatifs de l'offre culturelle (à définir entre les deux parties) ;
- la notion d'attractivité, en rapport à l'offre culturelle proposée ;
- la qualité de service proposée aux publics ;
- la fréquentation des différents établissements, accompagnée d'une analyse commentée ;
- le retour presse : revue de presse (presse écrite, audiovisuelle, radio, web).

Ces critères, non exhaustifs, seront complétés par le comité de programmation et d'évaluation au cours de sa première réunion.

5.3 : Calendrier et procédure

Les programmes relevant du fonctionnement et de l'investissement sont validés par les parties et figurent en annexe.

Les versements seront effectués conformément aux règlements d'aide en vigueur au sein de la Collectivité Territoriale de Corse

Au cours du premier semestre civil :

- Transmission par la Ville de Bastia des délibérations du Conseil Municipal approuvant les différents programmes validés par le comité de pilotage ainsi que leur plan de financement, et autorisant le Maire à solliciter la participation annuelle de la Collectivité Territoriale de Corse.

Au cours du second semestre civil :

- Réunion du Comité de programmation et d'évaluation (novembre) : évaluation des programmes.

Avant le 30 septembre de l'année en cours :

- Constitution par la Ville de Bastia, et pour chaque action, d'un dossier de demande d'attribution de subvention complet avant le 30 septembre.

ARTICLE 6 : COÛT PRÉVISIONNEL ET PHASAGE DES PROGRAMMES

Le budget global prévisionnel du programme d'actions que la Ville de Bastia s'engage à mener sur la période 2012-2014 s'établit à **7 284 152 euros**, il sera réalisé selon le phasage décrit au sein des annexes financières.

Le principe de fongibilité entre les différentes actions est admis après accord préalable de la Collectivité Territoriale de Corse lors des réunions du comité.

Les montants prévisionnels annuels indiqués dans ces annexes représentent les montants prévisionnels plafonds sur lesquels sont appliqués les pourcentages de participation de l'une et l'autre partie.

Sur la base des travaux du comité de programmation et d'évaluation prévu à l'article 5, les montants définitifs correspondant aux programmes retenus pour les années 2012 à 2014 pourront être inférieurs aux montants prévisionnels.

ARTICLE 7 : MONTANT ET CONDITIONS DE PAIEMENT DES SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

Les montants annuels des subventions attribuées par la Collectivité Territoriale de Corse sont fixés par les annexes financières à la présente convention.

Ils ne pourront en tout état de cause excéder les montants plafonds correspondant à sa part, tels qu'arrêtés en annexe.

Le complément de financement est apporté par la Ville de Bastia.

La Collectivité Territoriale de Corse arrêtera et notifiera par arrêtés attributifs les montants définitifs de sa participation aux différents programmes.

La participation totale de la Collectivité Territoriale de Corse à la réalisation des actions prévues à la présente convention s'élèvera à la somme de **4 193 723 euros**.

Les actions de la Ville de Bastia relevant de la présente convention mais financées par la Collectivité Territoriale de Corse - avant la conclusion de cette même convention et au cours de l'exercice 2012 - font partie de l'apport conventionnel de la Collectivité Territoriale de Corse pour la période 2012-2014.

Imputation, engagement et mandatement des subventions de la Collectivité Territoriale de Corse :

Imputations budgétaires :

- Pour la section fonctionnement, les crédits sont imputés au Chapitre 933/313 - 312, Article 65734, Programme 4730F et 4731F du budget de la Collectivité Territoriale de Corse. ;
- Pour la section investissement, les crédits sont imputés au Chapitre et 903/313 - 312, Article 20414, Programme 4730I et 4731I du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

Engagement comptable :

- Dans la limite du montant plafond annuel prévu par les annexes à la présente convention, et suite à la demande du Maire de Bastia, l'émission des arrêtés attributifs de subvention est réalisée au cours de l'année civile ;
- Tous crédits non engagés avant le 31 octobre de l'année civile en raison d'absence de saisine de la Ville de Bastia seront annulés et pourront être reportés sur les exercices suivants par accord des parties.

Mandatements :

- Premier acompte : 25 % sur appel de fonds en section de fonctionnement, et 25 % sur présentation de l'acte d'engagement en section d'investissement ;
- Autres acomptes et soldes : au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des justificatifs (factures, situations,...) et revêtues des signatures de l'ordonnateur et du comptable public. Chaque justificatif devra faire apparaître la nature de la dépense et l'activité concernée.

Considérant la date de signature de la présente convention, les opérations et les crédits inscrits au titre de l'exercice 2012 pourront être totalement ou en partie engagés sur l'exercice 2013.

ARTICLE 8 : FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

La Collectivité Territoriale de Corse et la Ville de Bastia s'engagent à porter d'un commun accord auprès de l'État les opérations à caractère exceptionnel et validées par le Comité de programmation et d'évaluation en vue de l'obtention de crédits éligibles au titre du Programme Exceptionnel d'Investissement ou du Fonds Européen de Développement Régional.

ARTICLE 9 : AUTRES OBLIGATIONS

La Ville de Bastia s'engage :

- à apposer la mention « [exposition, ouvrage, catalogue, etc.] subventionné(e) par la Collectivité Territoriale de Corse » sur tous les supports d'information et de diffusion relatifs aux manifestations et publications faisant l'objet de la présente convention ; le logo de la Collectivité Territoriale de Corse devra accompagner cette mention, l'ensemble étant placé de manière très visible. En particulier, la mention et le logo devront figurer soit sur les premières pages des ouvrages et catalogues, soit sur la 4^e de couverture ;
- à associer la Collectivité Territoriale de Corse à toute opération de communication concernant les opérations faisant l'objet de la présente convention : accord préalable sur les dates ; mention du Président du Conseil Exécutif sur les cartons d'invitation...

ARTICLE 10 : REVISION DE LA CONVENTION : AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : RESILIATION

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec AR valant mise en demeure.

ARTICLE 12 : CLAUSE DE REVERSEMENT

En cas de non respect ou de non réalisation des opérations financées, la Collectivité Territoriale de Corse pourra, après mise en demeure notifiée par courrier AR, exiger le reversement de tout ou partie des acomptes versés.

ARTICLE 13 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de désaccord persistant entre la Collectivité Territoriale de Corse et la Ville de Bastia, le Tribunal administratif de Bastia sera seul compétent pour trancher les litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Fait à Ajaccio en quatre exemplaires originaux,
le

Pour la Commune de Bastia,
Le Maire

Pour la Collectivité Territoriale de Corse
Le Président du Conseil Exécutif de
Corse

Émile ZUCCARELLI

Paul GIACOBBI

ANNEXES

1 - Budgets prévisionnels :

- Budget consolidé
- Action culturelle : spectacle vivant et lecture publique
- Action patrimoniale
- Musée de Bastia
- Crédits PEI et FEDER

2 - Programme d'activités 2012 du Musée de Bastia

3 - Projet de développement de la Ville de Bastia en matière de spectacle vivant de lecture publique.

Annexe 1
Budgets Prévisionnels 2012-2014 :
Action culturelle : Spectacle vivant et lecture publique
Action patrimoniale
Bibliothèque patrimoniale TOMMASO PRELA
Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs

Budget consolidé 2012-2014

Les montants sont indiqués en HT pour les investissements et TTC pour le fonctionnement.

Budget de fonctionnement			
	2012	2013	2014
Charges			
Spectacle vivant	739 500	783 500	810 500
Valorisation du patrimoine	70 000	92 000	92 000
Bibliothèque patrimoniale	57 000	66 000	66 000
Musée de Bastia	375 470	350 000	350 000
Total	1 241 970	1 291 500	1 318 500
Financement			
Ville de Bastia	509 208 (41 %)	529 515 (41 %)	540 585 (41 %)
CTC	732 762 (59 %)	761 985 (59 %)	777 915 (59 %)
Total	1 241 970	1 291 500	1 318 500

Budget d'investissement			
	2012	2013	2014
Charges			
Spectacle vivant	90 000	455 000	750 000
Valorisation du patrimoine	52 260	533 000	461 000
Bibliothèque patrimoniale	18 000	20 000	20 000
Musée de Bastia	432 922	300 000	300 000
Total	593 182	1 308 000	1 531 000
Financement			
Ville de Bastia	231 341 (39 %)	575 520 (44 %)	704 260 (46 %)
CTC	361 841 (61 %)	732 480 (56 %)	826 740 (54 %)
Total	593 182	1 308 000	1 531 000

Budget 2012-2014 Action culturelle : Spectacle vivant et lecture publique

Axes	2012	2013*	2014*
CHARGES			
FONCTIONNEMENT			
Spectacle vivant /Théâtre Municipal			
Diffusion - Création dont 105 00 € pour la création insulaire et en langue corse en 2012	550 500	572 500**	595 500**
Médiation et Hors les murs	63 000	72 000	75 000
Réseaux des Bibliothèques			
Action culturelle	7 000	11 000	12 000
Études et missions	4 000	8 000	8 000
Acquisitions Collections	110 000	110 000	110 000
Centre Culturel quartier Sud- préfiguration culturelle	5 000	10 000	10 000
TOTAL	739 500	783 500*	810 500*
INVESTISSEMENT			
Restauration bâtiments culturels			
Théâtre Municipal		60 000	60 000
Espace San Angelo		30 000	200 000
Acquisition matériel Établissements culturels -	90 000	150 000	30 000
Rénovation du théâtre Municipal			
Étude			30 000
Réseaux de lecture publique			
Aménagement centrale et Toga		25 000	
Constitution des collections CC		150 000	150 000
Evolution informatique		40 000	
Equipements centre culturel Quartier sud			280 000
TOTAL	90 000	455 000	750 000

Financement de la partie : Action culturelle - spectacle vivant et lecture publique pour l'année 2012

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Spectacle vivant Diffusion et création insulaire	40 %	220 200	60 %	330 300	550 500
Médiation Hors les murs	40 %	25 200	60 %	37 800	63 000
Actions de Préfiguration Centre Culturel	40 %	2 000	60 %	3 000	5 000
Actions culturelles Bibliothèques	70 %	4 900	30 %	2 100	7 000
Études et missions bibliothèques	50 %	2 000	50 %	2 000	4 000
Collections bibliothèques (Livres CD, DVD)	70 %	77 000	30 %	33 000	110 000
Total		331 300		408 200	739 500
Investissement					
Théâtre Travaux					
Sant' Angelo Travaux					
Matériel Ets	50 %	45 000	50 %	45 000	90 000
Total		45 000		45 000	90 000

Financement de la partie : Action culturelle - spectacle vivant et lecture publique pour l'année 2013

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Spectacle vivant Diffusion et création insulaire	40 %	229 000	60 %	343 500	572 500
Médiation Hors les murs	40 %	28 800	60 %	43 200	72 000
Actions de Préfiguration Centre Culturel	40 %	4 000	60 %	6 000	10 000
Actions culturelles Bibliothèques	70 %	7 700	30 %	3 300	11 000
Études et missions bibliothèques	50 %	4 000	50 %	4 000	8 000
Collections Bibliothèques	70 %	77 000	30 %	33 000	110 000
Total		350 500		433 000	783 500

Investissement					
Théâtre Municipal Travaux	50 %	30 000	50 %	30 000	60 000
Sant' Angelo Travaux	50 %	15 000	50 %	15 000	30 000
Matériel Ets	50 %	75 000	50 %	75 000	150 000
Constitution de Collections Lupino	50 %	75 000	50 %	75 000	150 000
Évolution informatique Bibliothèques	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Aménagement (secteur jeunesse et Toga)	50 %	12 500	50 %	12 500	25 000
Total		227 500		227 500	455 000

Financement de la partie : Action culturelle - spectacle vivant et lecture publique pour l'année 2014

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Spectacle vivant Diffusion et création	40 %	238 200	60 %	357 300	595 500
Médiation Hors les murs	40 %	30 000	60 %	45 000	75 000
Actions de Préfiguration Centre Culturel	40 %	4 000	60 %	6 000	10 000
Actions culturelles Bibliothèques	70 %	8 400	30 %	3 600	12 000
Etudes et missions Bibliothèques	50 %	4 000	50 %	4 000	8 000
Collections Bibliothèques	70 %	77 000	30 %	33 000	110 000
Total		361 600		448 900	810 500
Investissement					
Théâtre Travaux	50 %	30 000	50 %	30 000	60 000
Théâtre études rénovation	50 %	15 000	50 %	15 000	30 000
Sant' Angelo travaux	50 %	100 000	50 %	100 000	200 000
Matériel Ets	50 %	15 000	50 %	15 000	30 000
Constitution de Collections Lupino	50 %	75 000	50 %	75 000	150 000
Équipements centre culturel	50 %	140 000	50 %	140 000	280 000
Total		375 000		375 000	750 000

Présentation consolidée des financements - Action culturelle - Spectacle vivant et lecture publique

Fonctionnement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	55 %	408 200	433 000	448 900*	1 290 100*
Ville de Bastia	45 %	331 300	350 500	361 600	1 043 400 *
TOTAL FONCTIONNEMENT		739 500	783 500 *	810 500*	2 333 500*

Investissement					
CTC	50 %	45 000	227 500	375 000	657 500
Ville de Bastia	50 %	45 000	227 500	375 000	657 500
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		90 000	455 000	750 000	1 315 000

*sous réserve de la mise en œuvre de la Scène Nationale

Budget 2012-2014 Action patrimoniale

Axes	2012	2013	2014
CHARGES			
Fonctionnement			
Études et recherches	15 000	12 000	12 000
Actions de sensibilisation au Patrimoine	20 000	20 000	20 000
Diffusion du Patrimoine	15 000	20 000	20 000
Petites interventions sur bâtiments et objets d'art	20 000	40 000	40 000
TOTAL (TTC)	70 000	92 000	92 000
Investissement			
Restauration et mise en valeur des édifices			
- Mise en lumière et restauration stucs et décors peints de la chapelle Sainte Croix		100 000	118 000
- Restauration chapelle de Monserrato		290 000	
- Restauration façades et mise en lumière de l'oratoire Saint Roch			240 000
Etudes préalables à restauration			
- Sainte Croix (stucs, menuiserie)		10 000	
- Saint Roch (mise en lumière)		10 000	
- Conception (façade, mise en lumière)		10 000	
- Monument de Napoléon (diagnostic)		10 000	
Restauration d'œuvres	52 260	35 000	35 000
Signalétique patrimoniale et mise en valeur des sites		60 000	60 000
Aménagement de lieux d'exposition		8 000	8 000
TOTAL (HT)	52 260	533 000	461 000

Financement de la partie Action patrimoniale pour l'année 2012

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Études et recherches	50 %	7 500	50 %	7 500	15 000
Actions de sensibilisation au Patrimoine	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Diffusion du Patrimoine	50 %	7 500	50 %	7 500	15 000
Petites interventions sur bâtiments et objets d'art	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Total		35 000		35 000	70 000
Investissement					
Restauration et mise en valeur des édifices	50 %		50 %		
Restauration d'œuvres	50 %	26 130	50 %	26 130	52 260
Signalétique patrimoniale	50 %	0	50 %	0	0
Aménagement de lieux d'exposition	50 %		50 %		
Total		26 130		26 130	52 260

Financement de la partie Action patrimoniale pour l'année 2013

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Études et recherches	50 %	6 000	50 %	6 000	12 000
Actions de sensibilisation au Patrimoine	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Diffusion du Patrimoine	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Petites interventions sur bâtiments et objets d'art	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Total		46 000		46 000	92 000

Investissement					
Restauration et mise en valeur des édifices	50 %	195 000	50 %	195 000	390 000
Restauration d'œuvres	50 %	17 500	50 %	17 500	35 000
Signalétique patrimoniale	50 %	30 000	50 %	30 000	60 000
Aménagement de lieux d'exposition	50 %	4 000	50 %	4 000	8 000
Études préalables à restauration	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Total		266 500		266 500	533 000

Financement de la partie Action patrimoniale pour l'année 2014

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Études et recherches	50 %	6 000	50 %	6 000	12 000
Actions de sensibilisation au Patrimoine	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Diffusion du Patrimoine	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Petites interventions sur bâtiments et objets d'art	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Total		46 000		46 000	92 000
Investissement					
Restauration et mise en valeur des édifices	50 %	179 000	50 %	179 000	358 000
Restauration d'œuvres	50 %	17 500	50 %	17 500	35 000
Signalétique patrimoniale	50 %	30 000	50 %	30 000	60 000
Aménagement de lieux d'exposition	50 %	4 000	50 %	4 000	8 000
Total		230 500		230 500	461 000

Présentation consolidée des financements - Action patrimoniale

Fonctionnement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	50 %	35 000	46 000	46 000	127 000
Ville de Bastia	50 %	35 000	46 000	46 000	127 000
TOTAL FONCTIONNEMENT (TTC)		70 000	92 000	92 000	254 000

Investissement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	50 %	26 130	266 500	230 500	523 130
Ville de Bastia	50 %	26 130	266 500	230 500	523 130
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		52 260	533 000	461 000	1 046 260

Budget 2012-2014 de la Bibliothèque patrimoniale TOMMASO PRELA

Axes	2012	2013	2014
CHARGES			
Fonctionnement			
Action culturelle	12 000	10 000	10 000
Études /Missions	0	6 000	6 000
Restauration Entretien des collections	40 000	40 000	40 000
Evolution informatique	5 000	10 000	10 000
TOTAL (TTC)	57 000	66 000	66 000
Investissement			
Acquisitions Collections de livres anciens	18 000	20 000	20 000
TOTAL (HT)	18 000	20 000	20 000

Financement de la Bibliothèque patrimoniale TOMMASO PRELA pour l'année 2012

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Action culturelle	50 %	6 000	50 %	6 000	12 000
Études	50 %		50 %	0	0
Restauration Entretien des collections	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Évolution informatique	50 %	2 500	50 %	2 500	5 000
Total		28 500		28 500	57 000
Investissement					
Acquisitions Coll. livres anciens	50 %	9 000	50 %	9 000	18 000
Total		9 000		9 000	18 000

Financement de la Bibliothèque patrimoniale TOMMASO PRELA pour l'année 2013

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Action culturelle	50 %	5 000	50 %	5 000	10 000
Études missions	50 %	3 000	50 %	3 000	6 000
Restauration entretien des collections	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Évolution informatique	50 %	5 000	50 %	5 000	10 000
Total		33 000		33 000	66 000
Investissement					
Acquisitions coll.	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Total		10 000		10 000	20 000

Financement de la Bibliothèque patrimoniale TOMMASO PRELA pour l'année 2014

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Action culturelle	50 %	5 000	50 %	5 000	10 000
Études missions	50 %	3 000	50 %	3 000	6 000
Entretien des collections	50 %	20 000	50 %	20 000	40 000
Évolution informatique	50 %	5 000	50 %	5 000	10 000
Total		33 000		33 000	66 000
Investissement					
Acquisitions coll.	50 %	10 000	50 %	10 000	20 000
Total		10 000		10 000	20 000

Présentation consolidée des financements - Bibliothèque patrimoniale TOMMASO PRELA

Fonctionnement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	50 %	28 500	33 000	33 000	94 500
Ville de Bastia	50 %	28 500	33 000	33 000	94 500
TOTAL FONCTIONNEMENT		57 000	66 000	66 000	189 000

Investissement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	50 %	9 000	10 000	10 000	29 000
Ville de Bastia	50 %	9 000	10 000	10 000	29 000
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		18 000	20 000	20 000	58 000

Budget 2012-2014 - Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs

AXES	2012	2013	2014
CHARGES			
Fonctionnement			
Conservation préventive et curative des collections	30 200	30 000	30 000
Étude et gestion scientifique des collections	45 400	45 000	45 000
Expositions temporaires	106 270	100 000	100 000
Catalogues des expositions	110 100	90 000	90 000
Activités de médiation	51 000	52 000	52 000
Communication	32 500	33 000	33 000
TOTAL (TTC)	375 470	350 000	350 000
Investissement			
Acquisition de collections	120 600	120 000	120 000
Restauration de collections	84 420	100 000	100 000
Mobilier muséographique	20 100	18 000	18 000
Équipements et aménagements muséographiques	72 730	10 000	10 000
Équipement informatique	14 472	2 000	2 000
Travaux bâtiment	120 600	50 000	50 000
TOTAL (HT)	432 922	300 000	300 000

Financement du Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs pour l'année 2012

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Conservation préventive et curative des collections	30 %	9 060	70 %	21 140	30 200
Etude et gestion scientifique des collections	30 %	13 620	70 %	31 780	45 400
Expositions temporaires	30 %	31 881	70 %	74 389	106 270
Catalogues des expositions	30 %	33 030	70 %	77 070	110 100
Activités de médiation	30 %	15 300	70 %	35 700	51 000
Communication	30 %	9 750	70 %	22 750	32 500
Total		112 641		262 829	375 470
Investissement					
Acquisition de collections	30 %	36 180	70 %	84 420	120 600
Restauration de collections	30 %	25 326	70 %	59 094	84 420
Mobilier muséographique	30 %	6 030	70 %	14 070	20 100
Équipements et aménagements muséographiques	30 %	21 819	70 %	50 911	72 730
Équipements informatiques	30 %	4 342	70 %	10 130	14 472
Travaux bâtiment	30 %	36 180	70 %	84 420	120 600
Total		129 877		303 045	432 922

Financement du Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs pour l'année 2013

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Conservation préventive et curative des collections	30 %	9 000	70 %	21 000	30 000
Etude et gestion scientifique des collections	30 %	13 500	70 %	31 500	45 000
Expositions temporaires	30 %	30 000	70 %	70 000	100 000
Catalogues des expositions	30 %	27 000	70 %	63 000	90 000
Activités de médiation	30 %	15 600	70 %	36 400	52 000
Communication	30 %	9 900	70 %	23 100	33 000
Total		105 000		245 000	350 000
Investissement					
Acquisition de collections	30 %	36 000	70 %	84 000	120 000
Restauration de collections	30 %	30 000	70 %	70 000	100 000
Mobilier muséographique	30 %	5 400	70 %	12 600	18 000
Equipements et aménagements muséographiques	30 %	3 000	70 %	7 000	10 000
Equipements informatiques	30 %	600	70 %	1 400	2 000
Travaux bâtiment	30 %	15 000	70 %	35 000	50 000
Total		90 000		210 000	300 000

Financement du Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs pour l'année 2014

Financement	VILLE DE BASTIA		CTC		TOTAL
	Taux	Montant	Taux	Montant	
Fonctionnement					
Conservation préventive et curative des collections	30 %	9 000	70 %	21 000	30 000
Etude et gestion scientifique des collections	30 %	13 500	70 %	31 500	45 000
Expositions temporaires	30 %	30 000	70 %	70 000	100 000
Catalogues des expositions	30 %	27 000	70 %	63 000	90 000
Activités de médiation	30 %	15 600	70 %	36 400	52 000
Communication	30 %	9 900	70 %	23 100	33 000
Total		105 000		245 000	350 000
Investissement					
Acquisition de collections	30 %	36 000	70 %	84 000	120 000
Restauration de collections	30 %	30 000	70 %	70 000	100 000
Mobilier muséographique	30 %	5 400	70 %	12 600	18 000
Equipements et aménagements muséographiques	30 %	3 000	70 %	7 000	10 000
Equipements informatiques	30 %	600	70 %	1 400	2 000
Travaux bâtiment	30 %	15 000	70 %	35 000	50 000
Total		90 000		210 000	300 000

Présentation consolidée des financements - Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs

Fonctionnement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	70 %	262 829	245 000	245 000	752 829
Ville de Bastia	30 %	112 641	105 000	105 000	332 641
TOTAL FONCTIONNEMENT		375 470	350 000	350 000	1 075 470

Investissement		2012	2013	2014	TOTAL
CTC	70 %	303 045	210 000	210 000	723 045
Ville de Bastia	30 %	129 877	90 000	90 000	309 877
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		432 922	300 000	300 000	1 032 922

*Pour mémoire***Charges de fonctionnement du Musée de Bastia 2011**
Hors dépenses conventionnées

- Personnel toutes charges comprises	809 522,32 €
- Fluides (électricité)	80 000,00 €
- Petits équipements	9 000,00 €
- Vêtements de travail	5 000,00 €
- Locations immobilières	6 000,00 €
- Autres matières et fournitures	10 000,00 €
- Entretien et réparation sur bâtiment	14 000,00 €
- Maintenance des installations	52 000,00 €
- Primes d'assurances	6 000,00 €
- Frais de nettoyage	52 800,00 €
TOTAL	1 044 322,32 €

**Budget Prévisionnel 2012-2014 des actions financières
au titre du PEI et du FEDER**

	TOTAL HT	TVA 8 et 19,60 %	TOTAL TTC
Espace Saint Charles			
Façade principale de l'église Saint-Charles	192 000,00 €	19 200,00 €	211 200,00 €
Parvis et escalier Saint-Charles	492 000,00 €	48 872,00 €	540 872,00 €
sous-total arrondi	700 000,00 €		
Fontaine des Jésuites	79 200,00 €	7 867,20 €	87 067,20 €
sous-total arrondi	80 000,00 €		
Palais Caraffa - Façades	1 003 200,00 €	99 651,20 €	1 102 851,20 €
Palais Caraffa - Toitures	343 200,00 €	34 091,20 €	377 291,20 €
sous-total arrondi	1 350 000,00 €		
Espace Saint Charles Total arrondi	2 130 000,00 €		
Parvis Sainte-Marie	792 000,00 €	78 672,00 €	870 672,00 €
sous-total arrondi	800 000,00 €		
Bastion Sainte-Marie	396 000,00 €	39 336,00 €	435 336,00 €
sous-total arrondi	400 000,00 €		
Espace Sainte Marie Total arrondi	1 200 000,00 €		
TOTAL GENERAL	3 297 600,00 €	327 689,60 €	3 625 289,60 €
Total général arrondi	3 330 000,00 €		

ANNEXE 2
Programme d'activités 2012
du Musée de Bastia - Palais des Gouverneurs

La convention culturelle liant la Collectivité Territoriale de Corse et la Ville de Bastia permet au Musée de Bastia d'accroître ses activités au service du public tant local que touristique.

EN FONCTIONNEMENT

A/ Expositions temporaires

Printemps

Bastia 43, l'occupation italienne vue par les enfants (1942-1943)
 De mars à mai 2012

Elle exposera une centaine de dessins exécutés durant la dernière guerre par des élèves du collège de jeunes filles de Bastia sous la direction de leur professeur de dessin Marie-Thérèse Pellissier.

Ils permettent d'aborder l'histoire et la mémoire du second conflit mondial à travers des documents graphiques originaux qui présentent la vision qu'en ont eu, à l'époque, des enfants et des adolescentes bastiais.

Eté, automne, hiver

Peintures napolitaines, fragments de la collection Fesch
 De juillet à décembre

Cette exposition présentera 9 tableaux de l'école napolitaine récemment restaurés provenant de la donation faite en 1844 à la Ville de Bastia par Joseph Bonaparte, comte de Survilliers, issus de la collection du cardinal Fesch dont il était l'exécuteur testamentaire ; ils seront complétés par 2 autres peintures napolitaines de même provenance aujourd'hui conservées dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Bastia. Elle empruntera au Palais Fesch quelques œuvres en rapport, telles les natures mortes de Giovanni Battista Ruoppolo qui sont en rapport direct avec celle de Bastia.

Barcarolle pour une citadelle, Anne Delassus
 De juillet à septembre

Cette exposition présentera 30 tirages photographiques en Noir et Blanc réalisés en 2009 par cette artiste. Promenade onirique dans *Terra Nova*, elle offrira au public une vision très personnelle d'une citadelle hors du temps.

B/ Publications

Publications + supports de communication relatifs aux expositions temporaires

Bastia 43

Un catalogue d'exposition sera édité (Textes de Sylvain Gregori et d'Ariane Jurquet)
150 pages

Barcarolle pour une citadelle (Photographies d'Anne Delassus, Texte de Sigrid L. Crohem) 30 photographies Noir et Blanc, 48 pages

Publications pédagogiques

Réalisation de fiches pédagogiques sur chacun des trois thèmes du parcours permanent, sur le palais des gouverneurs et sur le musée en tant que structure patrimoniale (missions et fonctionnement)

Mallettes pédagogiques

En continuité avec les sessions de formation des enseignants menées en partenariat avec l'Inspection académique de Haute-Corse au cours des années 2010 et 2011, trois mallettes pédagogiques vont être réalisées.

Supports de médiation culturelle

Un dépliant résumant le parcours muséographique et présentant un plan d'aide à la visite a été réalisé en 2010. Edité en trois langues - français, anglais, italien – et illustré par des photographies, il est actuellement épuisé et demande à être renouvelé. Par ailleurs, il conviendrait de le traduire en corse et en allemand.

C/ Médiation culturelle

Le secteur des Publics

Des animations régulières sont organisées, telles que des visites guidées dans le cadre scolaire ou extra scolaire (centres aérés) ainsi qu'un cycle de conférences en partenariat avec l'Association Dante Alighieri de Bastia destiné aux adultes et avec l'Association des Amis du musée de Bastia.

La formation des professionnels relais sera poursuivie : cycle de formation pour les guides interprètes, animations pédagogiques à destination des enseignants du 1er et du 2nd degré.

Manifestations internationales

Depuis son ouverture en juin 2010, le musée participe aux Journées européennes du patrimoine, en collaboration avec la Direction du Patrimoine de Bastia qui coordonne l'ensemble de la manifestation sur la ville.

En 2011, il s'est associé pour la première fois à la Nuit européenne des musées.

En 2010, la participation ponctuelle des Compagnies Art'Mouv (danse) et Zone Libre (arts numériques) aux festivités de l'inauguration et aux Journées du patrimoine a convaincu le musée du bien fondé de faire appel à des artistes du spectacle vivant pour animer les moments forts de l'année.

En 2012, nous engageons un partenariat avec le Trio Elixir - Anne-Lise Herrera (violoncelle), Celia Picciocchi (violon) et Vanessa Cahuzac (violon) - selon la même formule de résidence d'artistes sur le principe d'une réappropriation du palais et de ses collections liées à l'époque baroque ; les trois restitutions seront donc, cette fois, musicales (par exemple la musique napolitaine des XVIIe et XVIIIe siècles pour l'exposition de l'été).

Manifestations nationales

Le musée envisage de renouveler sa participation à la Fête de la Science, en partenariat avec l'association A Rinascita, support de la manifestation. En 2011, il en a accueilli une petite exposition itinérante sur panneaux.

Manifestations régionales

Le musée a participé en 2011 au premier festival *Linguimondi* en accueillant le matin du 25 septembre dans l'auditorium des conférences organisées dans le cadre de cette manifestation et en facilitant la visite du musée en langue corse l'après-midi. Cette participation sera reconduite et accrue en 2012.

Manifestations locales

Festival de la BD (Centre Culturel Una Volta) ; un partenariat s'est instauré avec le Centre Culturel Una Volta. Une exposition consacrée aux illustrations de Jochen Gerner sera présentée dans le cadre du festival, du 29 mars au 4 avril 2012, et prolongée pendant un mois.

Recherche de nouveaux publics

Bastia ville digitale (Association EMAHO-Corse) ; un partenariat s'est instauré avec l'association EMAHO-Corse en 2011 qui a permis au musée d'accueillir du 2 au 5 novembre, la journée de rencontre des professionnels des TIC, et 7 ateliers destinés au jeune public leur permettant de découvrir les arts et métiers du multimedia et de l'audiovisuel. En utilisant différents espaces du musée et certaines images des collections, cette collaboration a permis de familiariser les enfants et adolescents avec ce nouveau lieu culturel tout en l'associant à des pratiques très contemporaines, sur un mode particulièrement ludique et original. Ce partenariat fructueux qui s'insère dans l'action du CUCS sera renouvelé en 2012.

Un partenariat est actuellement à l'étude pour nous lier pendant trois années consécutives au Centre Méditerranéen de la Photographie afin de lui offrir nos cimaises pour une exposition annuelle qui se déroulerait pendant le Mois de la Photographie (novembre).

EN INVESTISSEMENT

I/ Travaux muséographiques

A/ Campagne de restauration 2012

Opérations de restauration :

1. Restauration de 4 sculptures en plâtre de Damaso MAESTRACCI en vue de leur présentation en rotation (fragilité à la lumière) en exposition permanente dans la salle consacrée à l'industrie à Bastia :

MEC.52.10.3	Homme à la pipe
MEC.52.10.4	Vieille filant
MEC.52.10.5	Vieille soufflant sur le feu
MEC.52.10.11	Homme au bruccio

2. Restauration de 137 dessins et documents de Paul-Augustin Viale en vue de leur présentation lors de l'exposition temporaire sur l'urbanisme à Bastia au XIXe siècle et de leur rotation dans la présentation permanente dans la salle consacrée au legs Sisco

3. Restauration de 11 peintures de la collection Fesch destinées à la présentation permanente dans la salle consacrée au legs Fesch :

MEC.56.13.161	Sainte Madeleine pénitente
MEC.56.13.170	Vénus et Mars
MEC.56.13.182	Nature morte
MEC.56.13.192	Portrait de la reine Elisabeth Farnèse
MEC.56.13.199	Le Christ à la colonne
MEC.56.13.201	Ange portant les instruments de la passion
MEC.56.13.202	Ange portant le Saint Suaire
MEC.56.13.206	L'Amour et Psyché
MEC.56.13.283	Les trois Grâces ou le jugement de Pâris
MEC.92.4.1	La Madeleine pénitente
MEC.98.2.1	Cléopâtre et sa suivante

Opération de conservation :

1. Opération de conservation sur 6 peintures de la collection Fesch :

MEC.56.13.176	Paysage avec chasseur
MEC.56.13.178	Vénus et l'Amour
MEC.56.13.181	Paysage de marine
MEC.56.13.189	Le rapt des Sabines
MEC.56.13.198	Bataille de Tullius Hostulius
MEC.56.13.203	Ariane et Bacchus

Entretien courant des collections :

De petites interventions sont chaque année nécessaires sur les collections, soit parce qu'il s'agit de nouvelles acquisitions, soit parce que l'on constate une dégradation ponctuelle d'une œuvre.

B/ Petit matériel de conservation

Fournitures de conservation pour les réserves : Le déménagement de nos collections de Furiani, où elles étaient stockées depuis 2004, au palais des gouverneurs s'est effectué fin 2010, hors mis celles qui avaient déjà été rapatriées pour être présentées dans le parcours permanent. La configuration des lieux de stockage a entraîné une nouvelle répartition des œuvres ; leur récolement, exigible pour 2014, et leur rangement progressif implique leur reconditionnement.

Fournitures de conservation et matériel pour l'évacuation d'urgence : Le plan d'évacuation d'urgence des collections du parcours permanent implique de déterminer pour chacune des 19 salles les objets qui ne peuvent qu'être protégés in situ par des matériaux ignifugés, ne pouvant être déplacés rapidement, et ceux dont l'enlèvement est prioritaire en cas d'incendie ou d'inondation. Préventivement, les matériaux et caisses de transport doivent être acquis.

C/ Edition d'ouvrages en rapport avec les collections

Catalogue + supports de communication *L'école napolitaine à Bastia*, peintures provenant de la collection Fesch (Plan : La peinture napolitaine dans la collection Fesch et chez les autres grands collectionneurs de la première moitié du XIXe siècle, par Marylène DINELLI-GRAZIANI ; présentation de la peinture napolitaine aux XVII^e et XVIII^e siècles et notices des œuvres, par Benjamin COUILLEAUX).

ANNEXE 3
Projet de développement de la ville de Bastia en matière de spectacle vivant et de lecture publique

La Ville de Bastia, à travers son service culturel entend se positionner comme le coordonateur et l'animateur du réseau culturel Bastia.

Afin de pérenniser les actions engagées et de mettre en œuvre de nouveaux projets forts et structurants, la politique culturelle de la ville de Bastia s'articule autour de 4 grands axes:

- le spectacle vivant (création et diffusion) en favorisant notamment la diffusion et la création des compagnies et artistes culturels locaux, à l'échelle de l'aire bastiaise et du territoire ;
- le développement et l'animation des réseaux de lecture publique en modernisant les réseaux actuels et en introduisant les nouvelles technologies et la médiation autour du livre et de la lecture ;
- la médiation artistique et culturelle en direction de nouveaux publics ;
- les associations - professionnelles - partenaires et les pratiques amateurs.

I - LES OBJECTIFS ET ACTIONS

1°- Le spectacle vivant

La Ville de Bastia souhaite, dans les toutes prochaines années, impulser une nouvelle dynamique à sa politique de soutien au spectacle vivant, avec une programmation ouverte sur le monde et tournée vers un public plus diversifié, redonnant une place singulière à l'expression contemporaine et créative.

Jusqu'à ce jour, l'essentiel de l'activité « spectacle vivant » se tient au Théâtre Municipal de Bastia qui dispose d'un budget global de fonctionnement de 1 291 220 €.

L'art lyrique

Par tradition, l'approche artistique bastiaise est plutôt classique avec une nette orientation vers les arts lyriques. Le Théâtre à l'italienne de Bastia en est la plus flamboyante illustration. Il fut construit au XIX^e siècle pour accueillir les plus prestigieux opéras italiens notamment. Cette tradition perdue et la Ville de Bastia souhaite affirmer son soutien à l'art lyrique en proposant dans sa programmation annuelle au Théâtre Municipal un minimum de deux spectacles lyriques. A terme, favoriser l'écriture de l'opéra de demain et faire de Bastia un lieu de référence en matière d'écriture et de création de l'opéra contemporain, sera l'objectif de la Ville dans ce domaine.

Durant la saison 2012/2013, la Ville de Bastia accueillera en résidence au Théâtre Municipal l'Ensemble Instrumental de Corse pour la création d'une nouvelle version de l'opéra de Wolfgang Amadeus Mozart « Don Giovanni ».

Une programmation diversifiée

La Ville de Bastia souhaite développer une programmation variée contribuant à favoriser la diversité culturelle : théâtre de répertoire et contemporain, arts de la rue et de la piste, danse, arts visuels, musiques du monde, musiques actuelles, musique classique, art transdisciplinaire et cinéma, et ceci notamment en relation avec les différents lieux de diffusion de la ville. Il y sera recherché un équilibre avec la volonté clairement affirmée de susciter intérêt et curiosité et d'amener le spectateur à découvrir de nouveaux champs culturels.

Ainsi au delà du théâtre de répertoire, la Ville proposera des créations originales comme des ciné-concerts, confrontant un œuvre cinématographique et visuelle à une création musicale. A noter que dans le cadre de manifestations associant une création pluridisciplinaire (cinéma, théâtre, danse, musique...) à une création musicale ou chorégraphiée, un partenariat avec le conservatoire de musique et de danse de Corse sera privilégié, permettant ainsi aux élèves et professeurs de se confronter à une œuvre et à un public.

La programmation jeune public, depuis plusieurs années, est assurée, à la demande de la Ville par le centre culturel Una Volta, qui propose en moyenne six spectacles par an. Ces programmations s'adressent au public scolaire de la ville et de l'aire bastiaise, aux enfants des centres de loisirs et à tout public. La Ville apportera son soutien à cette programmation jeune public dans le cadre de ses actions de médiation.

Parallèlement, une programmation « Hors les murs » pour les concerts, spectacles de rue et spectacles jeunes publics sera initiée dans le cadre des actions de médiation, permettant ainsi d'investir de nouveaux territoires.

Un soutien à la production insulaire et à la langue corse

Dans le cadre de sa politique de soutien à la langue corse, la Ville de Bastia s'engage annuellement à programmer et produire des spectacles et création en langue corse. Il existe sur le territoire des compagnies (Teatrinu, Unità Teatrale..) qui œuvrent dans ce domaine par le biais du théâtre en langue corse. De nouvelles actions pourraient être imaginées : chants polyphoniques, soirées *chjamé respondi*, veillées, lectures, etc.

Par ailleurs, des auteurs, artistes, des compagnies vivent et travaillent sur le territoire, illustrant la diversité et la richesse de la production insulaire. Cette richesse de production se retrouve également dans l'écriture et l'édition. En soutien à cette production insulaire, la Ville de Bastia s'engage à programmer régulièrement des artistes et compagnies locales.

Cette démarche globale vise à :

- Contribuer à la diversité culturelle ;
- Affirmer l'identité corse comme héritage ;
- Consolider les compagnies professionnelles du territoire ;
- Permettre aux auteurs d'être joués sur le territoire dans de bonnes conditions.

2 - Lecture publique

Renforcer le réseau

La Ville de Bastia s'appuie sur un réseau de bibliothèques (une bibliothèque centrale et deux annexes) réparties dans des quartiers géographiquement complémentaires. Elle souhaite renforcer, consolider ce réseau pour favoriser une offre de proximité, et atteindre un double objectif :

- Offrir un meilleur service public par des équipements de proximité et par une diversification de l'offre ;
- Optimiser les moyens en regroupant certaines fonctions dans la bibliothèque centrale (gestion administrative, budgétaire, du personnel, fonctions bibliothéconomiques, informatique...).

Cette complémentarité doit être renforcée, tant par des particularités de collections dans le cadre de l'élaboration d'une charte documentaire, que par des offres d'animations spécifiques dans le cadre d'un plan d'action culturelle.

La bibliothèque centrale assure un rôle technique et de conservation dans le sillage de la bibliothèque patrimoniale : elle doit avoir les collections imprimées et numériques les plus larges possible. Les bibliothèques annexes doivent renforcer chacune leurs particularités : public de quartier (Toga, à Lupino).

La construction de la future médiathèque participe de cette volonté. L'annexe actuelle de Lupino avec ses 100 m² sera absorbée par la future médiathèque dont les travaux programmés se terminent à l'automne 2014. Le nouvel outil de 800 m² permettra d'offrir au public un choix documentaire et culturel en phase avec les pratiques et les attentes nouvelles et rayonnera au delà des limites de la Ville.

Cet outil proposera des :

- Collections diversifiées, livres, CD, DVD. Avec une spécialisation à construire en synergie avec les acteurs et animateurs du centre culturel et l'ensemble du réseau des bibliothèques ;
- Tablettes de lecture, accès à internet ;
- Activités de création et de découvertes logicielles dans le cadre d'un atelier multimédia permettant à des publics la formation, la documentation et la création en utilisant les nouvelles technologies ;
- Action culturelle : conférences, rencontres...

Élargir les publics

Le souci d'améliorer la fréquentation des bibliothèques, en nombre de lecteurs actifs, de document prêtés, de satisfaction des usagers, passe par une professionnalisation des équipes, une diversification des collections de documents offerts au public (multimédia, internet...), l'ouverture de nouveaux services ou d'espaces attractifs.

Cet élargissement des publics, facilité par la gratuité de l'inscription passe également par un développement de l'action culturelle.

Les bibliothèques s'inscrivent dans une série d'action menées dans le cadre national (Lire en fête, Printemps des poètes) régional (Prix des lecteurs de Corse) en partenariat avec des institutions ou associations. La bibliothèque est partenaire à part entière de festivals tels que la « BD à Bastia » organisée par le centre culturel «Una Volta » ou le festival «Arte Mare».

Des actions sont menées par les bibliothèques : Journée de la revue ; Journée de l'édition/*Scontri di u libru*, elles mettent en relation les acteurs du livre : éditeurs, auteurs chercheurs et consacrent la bibliothèque de Bastia comme épicerie de la lecture publique.

La mise à niveau informatique par la poursuite de l'informatisation de l'annexe de Toga, l'évolution logicielle vers PMB (logiciel libre) et l'ouverture d'un nouveau portail Web plus dynamique, l'offre d'une bibliothèque numérique, l'exploration des nouveaux supports de lecture et d'écoute, procèdent de ce souci d'élargir l'audience des bibliothèques et conquérir de nouveaux lecteurs.

Le nouvel outil permettra de donner un nouveau souffle à la vie du réseau documentaire et à l'action culturelle. Les besoins du réseau et de la future médiathèque (dont les collections sont à acquérir dès 2013) concernent les actions suivantes :

Fonctionnement :

- Programme annuel d'action culturelle 2012
 - avec la *Journée de l'édition. Scontri di u libru* en décembre,
 - le cycle d'animation des sections et des annexes (Expositions, Conférences, ateliers d'écriture, heure du conte, rencontres avec des auteurs, prix littéraires...),
- Etude à mener concernant la restructuration fonctionnelle et documentaire du réseau en termes de missions et de moyens (situer le rôle et l'activité de l'annexe de Toga, l'articulation des divers secteurs...). Etude à mener dans la perspective du déploiement d'une bibliothèque numérique au niveau du réseau.

Investissement :

- Développement de fonds spécifiques permettant d'accroître l'offre de lecture du réseau (Centrale et annexe de Toga) Chaque établissement devant répondre au plus à l'attente du public et aux besoins documentaires exprimés.
- Acquisitions de documents : livres CD DVD... pour constituer le fonds de la médiathèque de Lupino dont l'ouverture est prévue fin 2014. L'effort doit porter sur les années 2013 et 2014.
- Assurer l'évolution informatique du réseau avec la mise en place d'un portail web (PMB) et la migration du catalogue vers le nouveau service (Etude, formation et mise en œuvre).
- L'aménagement (Centrale et annexe) pour mieux accueillir le public.
 - ✓ secteur jeunesse, dont il faut améliorer le mobilier pour présenter les albums, équipement spécifiques pour « petits »...

- ✓ de l'annexe de Toga qui doit répondre avec l'informatisation et un nouveau mobilier à l'évolution de la population du quartier et devenir un pôle convivial en lien plus étroit avec le réseau.

3°- Médiation culturelle : De nouvelles formes pour de nouveaux publics

- **Elargissement des publics, médiation culturelle : le développement de la médiation au sein des établissements culturels**

La question des publics est prioritaire car une action culturelle ne trouve son sens et son essence qu'en rencontrant le plus large public possible.

La Ville de Bastia est riche d'un tissu associatif dense, d'initiatives associatives, privées ou individuelles. La population de l'aire bastiaise a à cœur de se rendre régulièrement au théâtre qui est largement connu et adopté par les habitants dans sa dimension symbolique et fédératrice. Les festivals de qualité ont également permis de fidéliser un public nombreux et très diversifié. C'est un atout indéniable et une base solide en termes de travail sur les publics.

Face à cet enjeu qu'est l'élargissement des publics, la Direction des Affaires Culturelles impulsera cette dynamique au sein des établissements culturels, elle accompagnera les établissements dans la mise en place d'un projet de médiation qui fera sens et qui donnera contenu et cohérence à la programmation de chaque établissement.

- **Le projet d'action culturelle « hors les murs » : pour un plan local d'Action Culturelle // éducation artistique, nouveaux territoires de l'art**

Au-delà de ses établissements qui ont une action circonscrite, la Ville souhaite également impulser une nouvelle dynamique sur l'ensemble du territoire.

Etant donné l'effervescence culturelle, tant du point de vue associatif que du point de vue institutionnel, il ne s'agit pas de superposer les actions mais plutôt d'agir en complémentarité.

Ces actions d'éducation artistique, de médiation culturelle, d'action et développement culturel pourront prendre des formes diverses et auront comme point de convergence d'être menées avec des acteurs culturels professionnels et confirmés.

Ces propositions pourront prendre la forme de stages de pratiques artistiques, de projets de quartiers, de compagnonnage culturel avec une même compagnie, d'infusion artistique au long cours. Elles pourront être menées dans des champs plus larges que les champs du spectacle vivant, et pourront également se frotter à de nouveaux domaines jusqu'à présent non investis, tels que : les arts plastiques, les performances, les arts « transdisciplinaires » (vidéo, photo, nouveaux médias). Ces actions se conçoivent en lien avec d'autres services de la Ville, avec des partenaires associatifs, des acteurs culturels et sociaux, elles auront une dimension territoriale et transversale.

Dans cette dynamique, la Direction des Affaires Culturelles organise traditionnellement la fête de la Musique, la programmation estivale et le concert de

Noël. C'est pourquoi, il apparaît clairement qu'elle peut remplir une mission nouvelle en termes de programmation « Hors les Murs ».

Le patrimoine de la Ville, sa citadelle, ses ruelles étroites, son Palais des Gouverneurs, ses places, couvents, églises, cours intérieures, toute cette géographie offre de nombreuses perspectives en termes de programmation « Hors les Murs ».

Au-delà des aspects purement formels, ce projet offre la possibilité d'intensifier une programmation riche et variée tout au long de l'année, durant l'été, lors de rendez-vous nationaux (Printemps des poètes, par exemple), en lien avec des festivals ou d'autres manifestations (Bastia Ville Digitale), en relation avec l'ensemble des partenaires (sociaux, culturels, institutionnels), en mobilisant de nouveaux publics, en accès libre *in situ*, en direction de la population bastiaise mais également en direction de nouveaux publics (touristes).

Ces rendez-vous permettront un maillage du territoire, un élargissement des publics, de nouvelles habitudes culturelles, une intensification de la politique culturelle de la Ville qui prenne en compte son histoire et ses spécificités.

- **En préfiguration du centre culturel des quartiers Sud : Musiques actuelles, arts transdisciplinaires/politique de la Ville**

En 2014, la Ville de Bastia verra émerger un nouvel équipement structurant et fort au sein des quartiers Sud de la Ville. Depuis plusieurs années, de nombreuses actions culturelles ont été initiées dans ces quartiers, essentiellement menées par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et dans le cadre de la mission de lien social qui avait été emportée par le Centre méditerranéen de la Photographie et la Compagnie Théâtre Alibi.

Le projet artistique du centre culturel se dessine et trace des lignes diverses : musiques actuelles, théâtre contemporain, spectacles pluridisciplinaires et formes croisées, nouveaux médias.

Il aura pour vocation de diffuser, de former, de fédérer, de créer du lien social.

Dés aujourd'hui, le projet de ce centre doit se penser et se préfigurer, pour que le public et la population de l'aire bastiaise soient sensibilisés à ces nouvelles disciplines qui ne sont pas majoritairement représentées jusqu'à ce jour dans la cité.

La Direction des Affaires Culturelles a à cœur d'initier cette préfiguration en développant plusieurs axes fondamentaux :

La mise en place de rendez-vous identifiés (un encadrement des pratiques amateurs en général et une dynamisation du secteur des musiques actuelles plus spécifiquement (formations...)).

Pour sa bonne implantation sur le territoire, cette préfiguration sera menée conjointement avec la Direction de la Politique de la Ville.

4 - Les associations - professionnelles partenaires et les pratiques amateurs

La Ville de Bastia, au travers de son projet de politique culturelle, a noué des liens privilégiés avec le monde associatif culturel.

En effet, historiquement et par tradition, la Ville de Bastia a su générer un tissu associatif dense, dynamique et diversifié.

Par des aides financières, des prêts de matériels, des aides logistiques, ou la mise à disposition de lieux, la Ville de Bastia a permis le maillage du territoire par de nombreuses associations culturelles identifiées.

L'importance, l'implication, l'utilité, d'un point de vue artistique mais également économique et social de ces associations, en font des partenaires essentiels de la Commune et complètent son action (au travers de ses propres équipements) en matière de développement culturel.

Ainsi, ces vingt dernières années ont vu émerger :

- Des associations amateurs de pratique artistique ;
- Des compagnies artistiques semi-professionnelles ;
- Des associations et compagnies œuvrant dans le domaine de la langue et culture corse ;
- Des compagnies artistiques confirmées, reconnues et professionnelles ;
- Des lieux identifiés et des projets structurants pour la Ville ;
- Des évènements identifiés et des festivals, rendez-vous incontournables de la cité.

Ces associations, chacune dans leur domaine, ont pour vocation la rencontre avec tous les publics ; la Ville en tant que partenaire veille à ce qu'elles développent des projets de médiation culturelle, d'enseignement et d'éducation artistique, à ce qu'elles proposent des tarifications attractives, à ce qu'elles s'implantent sur le territoire et travaillent avec les réseaux de partenaires sociaux et culturels.

La Ville de Bastia souhaite donc poursuivre l'effort consenti en direction des associations en encadrant les pratiques amateurs et professionnelles par des actions transversales, du conseil et de l'aide à la professionnalisation, en continuant son soutien actif aux compagnies professionnelles et aux lieux structurants par le biais des subventions et du conventionnement.

Des partenariats privilégiés

Le Conservatoire Régional de musique et de danse Henri Tomasi

Créé en 1981, le conservatoire de musique et de danse à rayonnement régional est aujourd'hui constitué en syndicat mixte dont les membres sont la Collectivité Territoriale de Corse, la Ville de Bastia et la Ville d'Ajaccio.

L'antenne de Bastia propose l'enseignement des disciplines musique et danse. Elle regroupe 567 élèves dont 120 élèves pour la danse et 23 enseignants.

A ce jour, la Ville de Bastia accompagne les actions du conservatoire par un soutien financier au fonctionnement de l'antenne locale, par une mise à disposition gracieuse des locaux de l'école (valeur locative estimée à 69 386 €/ an) ainsi que le Théâtre Municipal pour diverses manifestations organisées par l'établissement.

Pour les années à venir, la Ville continuera à accompagner le développement et la diversification des disciplines enseignées, et soutiendra toutes initiatives permettant l'ouverture de l'enseignement de la troisième discipline artistique dispensée dans un conservatoire à rayonnement régional, à savoir l'enseignement de l'Art Dramatique.

Le Centre Culturel « Una Volta »

Depuis 1996, l'association « Una Volta » est érigée en centre d'action et de développement culturel. Elle s'est donnée comme missions :

- d'organiser la diffusion et la création de formes contemporaines ;
- de mener des actions de développement culturel favorisant l'élargissement des publics ;
- de donner l'accès à tous à des pratiques éducatives, artistiques et culturelles ;
- d'être un lieu de référence en matière de production d'évènementiel notamment autour de la bande dessinée.

Afin de soutenir son action, la Ville lui apporte une aide financière et la mise à disposition gracieuse des locaux et du Théâtre Municipal pour la programmation jeune public qu'elle lui a déléguée.

Dans le futur, la Ville souhaite renforcer son partenariat avec le centre culturel sur les pratiques éducatives et l'élargissement des publics.

Les pratiques amateurs

Les pratiques amateurs sont les fondements d'une vie culturelle riche et intense ; dans la vie de la cité, les amateurs sont ceux qui viennent voir des spectacles, qui visitent les musées, qui initient de nouveaux projets.

Il existe de nombreuses associations (de théâtre essentiellement : I Zinzi, théâtre de l'Aube, Théâtre du partage etc.) mais également des plasticiens. Ces amateurs proposent des cours, montent des spectacles, imaginent des projets...

Ces associations sont le poumon de la ville en ce qu'elles irriguent le territoire de cours, d'ateliers ou encore de spectacles.

La Ville de Bastia souhaite dynamiser ces pratiques amateurs qu'il s'agira d'encadrer, et de développer par la mise en place d'une veille culturelle, par le biais de conseil aux associations, par la mise en œuvre d'un projet d'actions d'encadrements et développement des pratiques amateurs (ateliers, école du spectateur, master class...).

Afin d'offrir des conditions semi professionnelles, la Ville met à disposition de ces pratiques amateurs l'espace Sant' Angelo.

II - LES OUTILS DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

La mise en œuvre des actions culturelles et de développement s'appuie sur divers lieux et équipements municipaux et para municipaux :

- le Théâtre Municipal de Bastia de 830 places assises – programmation associative et municipale à dominante théâtre et musique classique ;
- le Musée qui vient de faire l'objet d'un programme de rénovation et a ré-ouvert au public en juin 2010, avec une nouvelle muséographie, des salles d'exposition temporaire, un auditorium de 90 places, et un lieu scénique de plein air dans la cour du palais pouvant accueillir 480 personnes ;
- le centre culturel Una Volta, lieu d'expression (salles d'exposition d'art contemporain) et d'enseignement artistique (musique, danse, cirques, peintures...);
- les Bibliothèques municipales – Centrale, Nord et Sud aussi appelée Bibliothèque « Le Petit Prince » ;
- le Conservatoire Régional de Musique et de Danse ;
- la salle polyvalente de Lupino d'une capacité de 200 places ;
- le théâtre de poche et les salles associatives de Sant' Angelo – jauge de 82 places.

Une programmation annuelle de travaux d'entretien, d'acquisition et renouvellement de matériel

Chaque année, la Ville de Bastia prévoit des travaux de modernisation, d'entretien et de sécurité des établissements culturels :

- aménagements de locaux professionnels au Théâtre ;
- réfection des loges au théâtre municipal ;
- réaménagements des espaces accueils à San Angelo ;
- réfection du théâtre San Angelo : loges, espace scénique ;
- réaménagement de la Bibliothèque de Toga.

De même, elle prévoit la modernisation et l'acquisition de nouveaux matériels afin de maintenir ses équipements à un niveau professionnel (matériel scénique, matériel d'exposition). Un plan pluriannuel d'investissement est prévu sur 3 ans.

En 2012/2013, le passage au numérique des moyens de projection nécessitera le renouvellement de cet équipement au Théâtre Municipal de Bastia (budget prévisionnel : 120 000 €).

Pour ces programmes de rénovation et d'acquisition, un budget global est alloué pour l'ensemble des établissements.

Un programme de rénovation importante

La Ville de Bastia poursuivra ses objectifs de modernisation de ses structures dans les années à venir avec le projet de rénovation du Théâtre Municipal et la construction d'un nouvel équipement structurant, l'espace culturel des quartiers sud (médiathèque et salle de spectacle), tout en requalifiant l'espace Sant' Angelo.

Le Théâtre Municipal

En 2006, une étude de rénovation a été menée par le cabinet d'architecte « Scène ».

Ce projet de rénovation d'envergure portait sur l'ensemble de la structure prenant en compte également les parties connexes à la salle de spectacle.

Afin de pouvoir développer l'ensemble des activités portées par le Théâtre Municipal et la Scène Nationale en matière de programmation, de résidences d'artistes et de création de diffusion, et d'enseignement, il convient de pouvoir disposer de locaux adaptés et fonctionnels.

Dès 2013, la Ville de Bastia, s'appuyant sur le projet artistique porté par la Scène Nationale, réactualisera l'étude de 2006.

Un nouvel équipement : L'espace culturel des quartiers sud

Cet équipement répondra aux attentes et besoins de la population bastiaise, non seulement à l'échelle d'un territoire de proximité (le quartier) mais également à l'échelle de la Ville et de l'agglomération. Lieu emblématique, il devra symboliquement illustrer non seulement le renouveau de ces quartiers, contribuera à en revaloriser l'image mais aussi affirmer la volonté d'ancrer résolument la Ville de Bastia dans le XXI^e siècle. Lieu d'échanges et de rencontres, espace de convivialité pour les Bastiais, il devra être un lieu ouvert largement sur la mer vers l'arc méditerranéen, accessible à tous, favorisant la mixité sociale. Il s'inscrira en complémentarité des lieux culturels existants notamment la Scène Nationale, le conservatoire régional de musique et de danse, la Bibliothèque Centrale et ses annexes.

Plusieurs espaces fonctionnels permettront de développer diverses activités en matière de pratiques culturelles de création, diffusion et de sensibilisation/médiation :

- un espace lecture publique multimédia ;
- une salle de spectacles de 300/500 places ;
- une salle de pratiques artistiques pour les résidences d'artistes ;
- des studios de répétition pour les pratiques amateurs et semi professionnelles ;
- un hall d'accueil avec un espace « actualité » et un espace petite restauration ;
- des locaux administratifs ;
- des locaux techniques et zones de stockage.

Les activités culturelles seront à rattacher aux actions culturelles (musiques actuelles, danse, théâtre...) animées depuis plusieurs années maintenant par des associations bastiaises, partenaires de la municipalité.